

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
du lundi 12 avril 2021 tenue à la salle des fêtes**

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 6 avril 2021.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Éric FOULON, Mme Delphine MALIDAN et M. Philippe CREQUY, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Éric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE, M. Nicolas SEGARD et M. Matthieu LEGROIS, Conseillers Municipaux,

**EXCUSÉS :**

Madame Marie-Paule POUCHAIN donne procuration à M. RUCKEBUSCH  
Madame Peggy MAHU donne procuration à M. MOUND  
Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Mme DUWICQUET

Monsieur Éric FOULON est élu secrétaire de séance

En exercice :	33
Présents :	30
Votants :	33

## ORDRE DU JOUR

Administration générale - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale – Adoption du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Administration générale - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) Administration générale – Élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 4) Administration générale – Modification du règlement intérieur du conseil municipal  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 5) Finances - Compte de Gestion 2020 du budget principal – Approbation  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Finances - Compte Administratif 2020 du budget principal - Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Finances - Affectation des résultats 2020 du budget principal – Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 8) Finances - Budget Primitif 2021 du budget principal  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 9) Finances - Compte de Gestion 2020 du budget annexe cimetière – Approbation  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 10) Finances - Compte Administratif 2020 du budget annexe cimetière - Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 11) Finances – Affectation des résultats 2020 du budget annexe cimetière Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 12) Finances – Budget Primitif 2021 du budget annexe cimetière  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 13) Finances - Contributions directes 2021 – vote des taux  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 14) Finances - Subventions municipales aux diverses sociétés et associations - Passation des conventions d'objectifs  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET

- 15) Finances – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale Année 2021  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 16) Personnel communal – Création de poste et modification du tableau des emplois – Agent(e) chargé(e) de la maintenance des bâtiments  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 17) Politique de la Ville – Programme d'actions 2021 – Action portée par l'association Découverte Pêche et Protection des Milieux (DPPM) – Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 18) Politique de la Ville – Programme d'actions 2021 – Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 19) Politique de la Ville – Programmation d'actions 2021 – Appel à projet « Nos quartiers d'été 2021 » - Action portée par le Centre Social Inter-génération – Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 20) Projet de Réussite Éducative – Colonie PRE – Signature d'une convention CAF  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 21) Projet de Réussite Éducative – Ouverture d'une colonie – Participation des familles  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 22) Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - Demande de subvention du Centre Social Inter-génération  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 23) Urbanisme - Bilan des cessions – acquisitions pour l'année 2020  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 24) Urbanisme – Rue des Sapins – Cession des parcelles AY 773 et 789  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 25) Urbanisme – Désaffectation et déclassement secteur de la Malassise et chemin du Fonds Cailloux  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 26) Mobilité – Mise en place d'une aide à l'achat vélo  
Rapporteur : Madame Delphine MALIDAN
- 27) Jeunesse – Organisation de stages BAFA – Attribution d'une aide à la formation BAFA  
Rapporteur : Monsieur Éric FOULON
- 28) Finances – Camp de vacances des Bruyères – Participation communale 2021  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 29) Ressources humaines – Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive – Autorisation de signature avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2021**

Madame LEVRAY : « Merci Monsieur le Maire. Si vous le permettez, Mesdames, Messieurs, j'aimerais dire un petit mot sur la retransmission en ligne de ce conseil municipal pris en charge par nos soins. Dans cette période de pandémie à laquelle s'ajoutent confinement et couvre-feu, la présence du public est donc impossible. Dans la plupart des communes, la publicité des séances de conseil se fait donc en audiovisuel. Malgré nos demandes répétées, vous n'avez pas souhaité utiliser ce moyen de communication. Non sans vous en avertir, nous prenons aujourd'hui l'initiative de cette retransmission en vertu de l'article 2121-18 du Code des Collectivités Territoriales. Par courrier adressé à Monsieur le Directeur Général des Services le 7 avril et pour respecter la plus grande transparence, j'ai informé sur la manière dont nous pensions procéder et ainsi de pouvoir protéger le personnel municipal souhaitant préserver son droit à l'image. Nous précisons également que les commentaires en direct sur la diffusion ne sont pas possibles afin d'éviter toute allégation nuisible à un débat serein. Au nom du respect de la démocratie et parce que notre intention n'est pas de troubler la séance, je vous remercie par avance, Monsieur le Maire, à ne pas poser obstacle à cette diffusion. »

Monsieur le Maire : « Sur le fond, je n'ai jamais posé d'obstacle à ce que la séance soit filmée. Le groupe majoritaire ne souhaitait pas engager un financement dans cet acte. Nous avons eu l'expérience de l'installation qui n'était pas du tout positive. Nous savons que pour avoir un résultat digne de ce nom, il fallait pour moi passer par un professionnel. Je n'étais pas du tout réfractaire à l'idée de filmer le conseil municipal mais plutôt d'investir une certaine somme sur cette retransmission. Vous êtes tout à fait en droit de filmer la séance en fonction des réserves, mais je ne vais rien vous apprendre de ce côté là, et je suis persuadé, vous connaissant, que vous avez déjà déclaré le traitement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Une fois que vous avez filmé, vous devez déclarer le traitement du document auprès de la CNIL. Normalement, si nous avions voulu être des plus pointus et des plus embêtants, ce qui n'est pas notre intention, un affichage dans la salle du conseil était nécessaire. Mais, il n'y a aucun souci à ce que vous filmiez la séance du conseil. Sur quel réseau est retransmis la séance ? »

Madame LEVRAY : « Comme j'ai pu l'informer auprès de Monsieur le Directeur Général des Services, c'est sur la page facebook de notre site de campagne. C'est entièrement gratuit. Quant à l'affichage, il n'est obligatoire que lorsqu'il y a du public dans la salle. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas ce qui est écrit mais on ne reviendra pas là dessus. Maintenant que la caméra est en route, nous pouvons débiter le conseil municipal. Des remarques ou des questions sur ce compte-rendu. Compte-rendu, et nous nous excusons encore, qui est arrivé plus tard que prévu mais pour les raisons qui ont déjà été indiquées. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021**

Madame LEVRAY : « L'adoption concerne le compte-rendu ou le procès-verbal car nous avons eu deux documents ou l'adoption concerne t-elle ces deux documents en même temps ? »

Monsieur le Maire : « Dans la mesure où l'un complète l'autre, je pense que l'on va prendre le plus large, vous qui êtes d'une logique implacable, cela me paraît extrêmement logique. »

Madame LEVRAY : « Sur ce document, le plus large possible, donc étant le procès-verbal, j'aurais souhaité faire deux mises au point sur l'ensemble du document. À nos questions et demandes d'explications, par neuf fois vous avez rejeté la responsabilité sur les services. Je leur propose de relire ce document pour voir que jamais nous n'avons mis en doute le travail des techniciens et des agents municipaux. Nous sommes très mal à l'aise que vous puissiez nous mettre ainsi en porte-à-faux alors que nous avons un profond respect pour leur travail. Mais le conseil municipal est bien une affaire d'élus et ce sont bien les élus qui sont les donneurs d'ordres. Le second point concerne le long débat que nous avons eu sur l'utilisation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Nous n'avons ni parlé du quartier du Fort Maillebois, ni abordé le montant de la subvention accordée au centre social, ni parlé du projet de salle de sports, ni de quartier prioritaire. J'aimerais donc savoir comment ces informations sont arrivées dans la presse puisqu'il n'en a pas été fait mention au conseil. »

Monsieur le Maire : « Par la voie directe entre le Maire, que je suis, et le journaliste qui m'a interpellé. »

Madame LEVRAY : « Donc, si je comprends bien on peut refaire un conseil municipal en dehors du conseil en appelant les journalistes. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas appelé le journaliste. C'est lui qui m'a appelé. Ma réponse vous convient-elle ? Quelle démarche j'aurais à appeler un journaliste. Il m'a appelé. En revanche, je pense qu'ils peuvent dire que, lorsqu'ils m'appellent assez régulièrement, je suis très abordable, je réponds à leurs questions. Faut-il que soit écrit dans la presse ce que vous souhaitez qu'il soit écrit ? »

Madame LEVRAY : « A partir du moment où cela reflète un compte-rendu d'un conseil municipal, je pense que c'est évident que ce sont des choses qui ont été abordées en conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre de la DSU, si le journaliste note que la ville va investir 6 000 000 € dans le quartier Maillebois, il ne se trompe pas. »

Madame LEVRAY : « Cela n'a pas été évoqué au conseil. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une vérité sur l'utilisation de la DSU. »

Madame LEVRAY : « Dans ce cas, il fallait nous donner cette contre proposition à celle que nous avions avancée. »

Monsieur le Maire : « Je pensais que vous étiez une grande défenseuse des droits de chacun. »

Madame LEVRAY : « Je ne mets pas en cause la presse mais les informations qui ont été données après le conseil municipal et en dehors de celui-ci. »

Monsieur le Maire : « Il me l'a demandé. Je n'ai pas à dicter ce que les journalistes vont écrire ce soir. »

Madame LEVRAY : « Je ne mets absolument pas en cause, c'est comme le problème des services, je n'ai jamais remis en cause les services et je mets pas en cause le travail du journaliste. Je conteste que vous ayez refait le conseil municipal en dehors de celui-ci auprès des journalistes. »

Monsieur le Maire : « C'est le journaliste qui a écrit. Il était présent au conseil municipal. »

Madame LEVRAY : « Nous n'avons pas parlé de ces sujets au conseil. C'est bien après que les informations ont été données. »

Monsieur le Maire : « Cela ne vous arrange pas que l'on va mettre 6 000 000 € dans le quartier Maillebois. »

Madame LEVRAY : « Je ne vois pas en quoi cela nous dérangerait. »

Monsieur le Maire : « Si, dans la mesure où on parle d'utilisation de la DSU. »

Madame LEVRAY : « Dans ce même article, je vous demanderais de ne pas dénoncer que le groupe d'opposition mené par Chantal LEVRAY vote contre les actions sociales. C'est totalement faux. De quelles actions s'agit-il ? »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'il s'agissait du groupe mené par Monsieur PETITPRE dans lequel était présent Monsieur BELHOSTE. C'est ce que j'ai dit l'autre jour. Je me suis adressé à Monsieur BELHOSTE. »

Madame LEVRAY : « Même cela Monsieur le Maire, je pense que vous vous trompez d'époque. Si mes souvenirs sont bons, les votes étaient toujours argumentés et un vote est toujours légitime. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit du tout que ce n'était pas légitime. Chacun a le droit de voter ce qu'il veut. J'ai simplement fait la remarque que, lorsque nous abordions les questions d'ordre social, Monsieur BELHOSTE et son groupe à l'époque votaient toujours contre. C'est un constat qui peut être repris sur le compte-rendu des délibérations précédentes. Est-ce que j'ai fait preuve d'irrespect ? Je n'ai dit que la vérité. »

Madame LEVRAY : « Mais nous sommes dans ce mandat actuel, ce n'est pas la peine de parler du passé. »

Monsieur le Maire : « J'ai le droit de parler du passé. »

Madame LEVRAY : « Ceci dit, j'en profite pour vous demander de ne pas parler d'un vote de groupe. Chaque vote est bien individuel et il pourrait très bien arriver sur un sujet que nous ne soyons pas tous placés sur la même intention de vote. »

Monsieur le Maire : « On est bien d'accord, c'est la raison pour laquelle je me suis adressé à Monsieur BELHOSTE et pas à vous. D'autres points ? »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Éric FOULON en qualité de secrétaire de séance.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-LUC HAZARD**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Jean-Luc HAZARD a présenté sa démission.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Adrien MILLAMON arrive immédiatement après le dernier élu. Toutefois, par courrier en date du 31 mars 2021, Monsieur Adrien MILLAMON a fait part de sa volonté de ne pas siéger au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire a donc sollicité Madame Amélie DELTOUR pour siéger en lieu et place de Monsieur Adrien MILLAMON.

Madame DELTOUR : « Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous. Je souhaite tout d'abord exprimer ma sincère et respectueuse gratitude à Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, ainsi que Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour leur confiance qu'ils m'accordent ce jour mais aussi pour la confiance accordée dès notre rencontre. C'est un réel honneur pour moi d'intégrer ce soir le conseil municipal de Longuenesse, c'est pour moi un moment fort que je vis avec vous ce soir. Il s'agit pour moi de mon premier mandat en tant que conseillère municipale, un mandat qui sera assurément sous le signe de l'échange, d'une proximité privilégiée avec les longuenessois et les longuenessoises, de nombreuses actions à mettre en place, d'un investissement personnel profond et d'une grande disponibilité. Je suis novice dans ce domaine, comme vous l'avez tous été avant moi, mais je sais que j'ai la chance d'être bien entourée. C'est une équipe bienveillante, solide, dynamique, très engagée envers la communauté que j'intègre avant tout et je sais que vous me donnerez les outils et les connaissances nécessaires pour progresser chaque jour dans mes missions. Soyez sûrs de mon dévouement et de ma disponibilité afin de représenter les longuenessois et les longuenessoises. Merci à tous pour votre accueil. Je vous remercie pour votre attention. »

À l'unanimité, le conseil municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD,
- prend acte de l'installation de Madame Amélie DELTOUR en qualité de conseillère municipale.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-LUC HAZARD**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Jean-Luc HAZARD a présenté sa démission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-1 du 23 mai 2020 relative à l'installation du conseil municipal et à l'élection du Maire et des neuf adjoints,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-1925 du 23 mai 2020 relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Jean-Luc HAZARD, adjoint en charge de l'urbanisme et de la sécurité publique,

Considérant la vacance du poste de 4ème adjoint au Maire suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT,

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 4ème rang,
- de procéder à la désignation du 4ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est précisé que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de Monsieur Philippe CREQUY et de Monsieur Laurent VANDENSTEENE.

Le conseil municipal a procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
A déduire : bulletins blancs ou nuls	: 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 32
Majorité absolue	: 16
Ont obtenu :	
- Monsieur Philippe CREQUY	: 28
- Monsieur Laurent VANDESTEEENE	: 4

Monsieur Philippe CREQUY ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

Monsieur le Maire : « Monsieur CREQUY est élu Maire-Adjoint à la majorité. Félicitations. On peut l'applaudir. Philippe a un très long parcours d'élu car il a été élu sous François WULLES lorsqu'il était Maire. Je

sais pouvoir compter sur son engagement et son investissement. Il sera chargé de l'urbanisme, la sécurité revenant directement au Maire. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais d'abord féliciter Monsieur CREQUY pour son élection qui était évidente, même si nous avons fait, comme d'habitude, jouer la démocratie, et c'est notre rôle. En revanche, Monsieur CREQUY était bien conseiller municipal délégué aux équipements communaux. Est-ce que vous allez attribuer cette fonction à quelqu'un d'autre ? »

Monsieur le Maire : « J'allais m'exprimer sur ce sujet. Dès demain, je nommerai Monsieur Arnaud ROUSSEL car le conseiller municipal délégué est nommé par le maire. Ce n'est pas une élection. Ce sera Monsieur Arnaud ROUSSEL qui sera conseiller municipal délégué en charge des équipements communaux. Il sera nommé demain mais je pense que l'on peut l'applaudir dès aujourd'hui. »

Madame LEVRAY : « Félicitations à Monsieur ROUSSEL et merci pour cette information. »

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a adopté son règlement intérieur par délibération n° 2020/58 du 24 septembre 2020.

Suite à la proposition d'un groupe minoritaire, il convient de modifier le chapitre 6 article 36 en page 14 relatif au « magazine d'information générale, site internet et expression des élus municipaux ». En effet, les différents groupes, siégeant au conseil municipal, pourront désormais disposer de 1 600 caractères au lieu de 700 afin de publier leur texte dans l'espace destiné à l'expression des élus municipaux.

Monsieur BELHOSTE : « L'espace dédié à l'expression des groupes municipaux dans le magazine a été élargi à 1 600 caractères et c'est très bien. Cela correspond à un espace plus raisonnable et beaucoup plus confortable pour s'exprimer. Je souhaite faire deux remarques ce soir, d'une part, nous avons été un peu surpris du peu de temps qui nous est donné cette fois ci pour rédiger un article pour le prochain magazine. En effet, une semaine seulement, du mercredi au mercredi, une semaine c'est court et en plus nous devons étudier, comme vous, les dossiers de ce soir et pour beaucoup aussi continuer à travailler en présentiel ou en distanciel. Une semaine est vraiment trop court. Nous souhaitons à chaque fois avoir un délai raisonnable que l'on pourrait fixer à deux semaines minimum. Deuxième remarque, je me permets de rappeler que les élus de toutes oppositions d'ailleurs doivent disposer également d'un espace d'expression sur la page facebook de la Ville. Nous souhaitons par exemple que l'expression libre de chaque groupe dans le magazine apparait également dans les publications de la page de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Le Vivre à Longuenesse apparait sur la page facebook ? Non ? Il me paraissait logique que le Vivre à Longuenesse paraisse sur la page facebook. »

Madame LEVRAY : « Si je peux ajouter un petit souhait par rapport au délai qui nous est accordé. Dans le règlement intérieur, il est bien noté que nous devrions avoir un planning de parution du magazine. Or, nous ne sommes informés qu'au coup par coup. Serait-il possible d'avoir ce planning de publication, ce qui nous permettrait de planifier nos interventions. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de soucis. Maintenant, je ne vous garantis pas que ce sera au jour près ou à la semaine près. Nous allons avoir du retard par rapport à la prévision de l'édition et de la distribution. »

Madame LEVRAY : « Si retard il y a, pouvez-vous nous accorder un délai supplémentaire et ne pas rendre cette copie qui nous était demandée pour après demain ? »

Monsieur le Maire : « Pas de soucis. Moi non plus, je n'ai pas encore commencé. Je vais disposer du même temps que vous. »

Madame LEVRAY : « Puis je prendre contact avec Monsieur FOCKENYOY afin de savoir jusqu'à quel délai ? »

Monsieur le Maire : « Vous prendrez contact avec Monsieur BARRET. »

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

## FINANCES – COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

## FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la Ville pour l'exercice 2020. La section de fonctionnement s'élève à 10 708 471,89 € en recettes et à 8 491 889,36 € en dépenses et la section d'investissement à 3 920 568,59 € en recettes et 3 890 345,43 € en dépenses.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

### Dépenses de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 826 232,93 €	1 592 649,10 €	-12,79%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 826 169,97 €	4 897 104,47 €	1,47%
65 Autres charges de gestion courante	1 156 809,56 €	1 185 756,85 €	2,50%
66 Charges Financières	205 326,54 €	189 103,92 €	-7,90%
67 Charges exceptionnelles	46 736,96 €	31 055,01 €	-33,55%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	567 044,34 €	596 220,01 €	5,15%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 628 320,30 €</b>	<b>8 491 889,36 €</b>	<b>-1,58%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse en 2020 (-1,58%).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont la principale dépense (4,897 M€) avec les dépenses en énergie (compte 60612 du chapitre 011) pour 388 147,14 €, les subventions de fonctionnement versées aux associations (compte 6574 du chapitre 65) pour 814 236,82 € ainsi que le remboursement des intérêts de la dette (compte 66111 du chapitre 66) pour 201 907,90 €.

Les charges à caractère général sont en baisse (-12,79%) entre 2019 et 2020. Les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ont baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020.

Les charges de personnel ont connu une légère augmentation entre 2019 et 2020 (1,47%).

Les autres charges de gestion augmente de 2,50 % en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+ 15 566 €) et la nouvelle dépense relative à la cotisation annuelle du syndicat mixte du parc naturel régional (+ 18 000 €) .

### Recettes de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	246 460,25 €	211 446,80 €	-14,21%
722 Travaux en régie	52 105,15 €	63 971,50 €	22,77%
73 Impôts et taxes	4 979 344,05 €	4 911 492,47 €	-1,36%
74 Dotations et participations	4 894 301,92 €	4 997 348,51 €	2,11%
75 Autres produits de gestion courante	254 456,90 €	219 734,53 €	-13,65%
013 Atténuation de charges	220 332,79 €	201 244,47 €	-8,66%
76 Produits financiers	450,00 €	2 290,92 €	409,09%
77 Produits exceptionnels	34 165,01 €	100 942,69 €	195,46%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 681 616,07 €</b>	<b>10 708 471,89 €</b>	<b>0,25%</b>

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 968 455 € en baisse de 6 968 € en 2020,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 619 728 €, en hausse de 69 724 € par rapport à la dotation 2019,
- les contributions directes : 3 817 725 € en augmentation de 25 844 € par rapport à 2019.

Le résultat de fonctionnement augmente ainsi de 7,95% entre 2019 et 2020 et s'établit à 2 216 582,53 €.

Dépenses d'investissement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	713 215,02 €	804 853,07 €	12,85%
20 Immobilisations incorporelles	98 701,96 €	147 601,56 €	49,54%
204 Subventions d'équipement versées	52 135,00 €	32 135,00 €	-38,36%
21 Immobilisations corporelles	490 009,51 €	296 284,17 €	-39,54%
23 Immobilisations en cours	1 751 638,50 €	2 141 641,00 €	22,27%
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	52 349,45 €	80 622,35 €	54,01%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	74 611,57 €	387 208,28 €	418,97%
D001 – Déficit investissement	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 232 661,01 €</b>	<b>3 890 345,43 €</b>	<b>20,34%</b>

Les principales dépenses d'investissement en 2020 ont concerné :

ETUDE DE GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 337,11 €
MISE EN SECURITE FERME DES BERCEAUX	10 788,00 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE GABRIELLE COLETTE	25 215,06 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE PAUL MAMETZ	20 080,80 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX AVENUE ST QUENTIN8	3 345,36 €
ACQUISITION LUMINAIRES POUR LA ROUTE DE BLENDÉCQUES	6 974,21 €
RADAR VITESSE AVEC TREPIED POUR LA POLICE MUNICIPALE	5 181,60 €
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE A RESSORT	40 317,36 €
RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX	172 131,42 €
CRÉATION TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE	1 500 943,14 €
DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'ECOLE JAURES	117 600,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BLUM	5 542,28 €
ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 200,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE	14 483,49 €
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE VRD AMENAGEMENT CARREFOUR A FEUX ROUTE DES BRUYERES	5 040,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	6 256,80 €
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX	25 775,49 €
INTERVENTIONS SUR CANDÉLABRES	17 835,64 €
ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR PARC DE L'HÔTEL DE VILLE	6 099,74 €
VÉHICULE PEUGEOT BOXER POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	20 575,57 €
TABLEAU BLANC INTERACTIF POUR LES ÉCOLES SAND ET BLUM	11 372,40 €
AUTOMATE POUR PRÊT ET RETOUR DE LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE	11 958,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRX RÉHABILITATION ET AMÉNAG DU DOMAINE DE LA TOUR EN MÉDIATHÈQUE	4 501,33 €
RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN UNE MÉDIATHÈQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX	162 926,23 €
RÉALISATION D'UN CARREFOUR À FEUX RD 928 ROUTE DES BRUYÈRES	177 172,63 €

Le remboursement du capital de la dette a représenté 801 993,07 € en 2020.

### Recettes d'investissement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
10222 FCTVA	303 786,46 €	393 650,20 €	29,58%
10226 Autres recettes (taxe aménagement)	11 809,46 €	17 831,07 €	50,99%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00 €	2 100 000,00 €	-8,70%
13 Subventions d'investissement	356 689,36 €	344 750,92 €	-3,35%
16 Emprunts et cautionnements	502 820,00 €	3 135,00 €	-99,38%
23 Immobilisations en cours		77 773,11 €	
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	567 044,34 €	596 220,01 €	5,15%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	74 611,57 €	387 208,28 €	418,97%
Excédent investissement	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €	68,89%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 400 110,07 €</b>	<b>6 088 017,65 €</b>	<b>12,74%</b>

Les principales recettes d'investissement en 2020 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2019 de 2,1 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (596 220,01 €), l'excédent d'investissement (2,1 M€), des subventions d'investissement à hauteur de 344 750,92 € et le F.C.T.V.A pour 393 650,20 €.

Au global, les résultats se résument comme suit :

◆ excédent de la section d'investissement de 2 197 672,22 € en 2020, ce qui compte-tenu de restes à réaliser en dépenses de 3 961 269,25 € et en recettes de 1 161 108,70 € donne un besoin de financement de la section d'investissement de 602 488,33 €,

◆ excédent 2020 de la section de fonctionnement de 2 216 582,53 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 086 383,02 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 302 965,55 €.

Madame LEVRAY : « Sur ce compte administratif, les dépenses de fonctionnement sont en baisse alors que les recettes augmentent laissant paraître un excédent de plus de 2 200 000 € et un report cumulé de plus de 3 300 000 €. En investissement, vos dépenses sont de 3 890 000 € pour 6 000 000 € de recettes soit 40 % des recettes qui ne sont pas dépensées. Vous soulignez un reste à réaliser de 3 900 000 €, est-il acceptable d'avoir un reste à réaliser qui soit plus important que les dépenses réelles ? Les excédents sont énormes, comme nous l'avions déjà dit, vous continuez à thésauriser alors que les besoins de la commune sont criants. Dépenser plus est une nécessité sur notre commune qui est endormie depuis trop longtemps, en rappelant au passage que notre capacité de désendettement est anormalement basse. J'aurai quelques observations également à formuler sur le document qui était annexé. Dans les ventilations, les dépenses liées au Covid sont sans objet. Est-ce à dire que nous n'en n'avons pas eu. Sur les bâtiments scolaires, les crédits ouverts étaient de 70 000 € mais rien n'a été mandaté. Dans le détail des chapitres, l'opération 9066, terrain synthétique, est indiqué 45 000 € en recettes de subvention et 353 000 € à recevoir. Le compte n'y est pas par rapport au plan de financement qui nous avait été annoncé. La DSU n'est pas ventilée. Ne serait-ce pas judicieux de le faire, cela nous permettrait d'en comprendre mieux son utilisation, voire au budget primitif d'anticiper sa dépense. Dans les différentes fonctions, il y a des colonnes vides ou avec des montants étrangement bas, comme la colonne famille en fonction 6, seulement 25 000 €. En fonction 9, action économique, 385 €. En sous-fonction 83, environnement, seulement 21 000 €. Il y a donc de réels besoins à ajuster ces dépenses. »

Monsieur le Maire : « C'est votre analyse. Nous avons déjà étudié et répondu en commission finances à toutes les questions, donc je ne ferai pas de commentaires en plus des vôtres. »

Madame LEVRAY : « Je voudrai quand même vous rappeler que, les commissions et le conseil municipal, ne sont pas les mêmes instances. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes d'accord. Mais, vous venez à juste titre de faire votre analyse du compte administratif. Maintenant, nous allons voter. »

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 26 mars 2021, le conseil municipal sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote), moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) et une abstention (M. SEGARD), arrête les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie de ce vote. Ce compte administratif a la particularité d'être sur deux mandatures. Je voudrais remercier avant tout les services, Monsieur BARRET, Madame SCOTEE sur le plan

financier et comptable, mais également y associer l'ensemble des services, et saluer le travail de nos prédécesseurs. »

Madame DUWICQUET : « Et préciser que ce sont des chiffres de 2019 et 2020. »

### **FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Le compte administratif 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 216 582,53 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 086 383,02 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 302 965,55 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 26 mars 2021, le conseil municipal à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) et une abstention (M. SEGARD) décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que résumé ci-dessous :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat excédentaire de l'année 2019	+ 2 167 449,06 €
Excédent de financement de l'exercice	+ 30 223,16 €
Restes à réaliser en dépenses	- 3 961 269,25 €
Restes à réaliser en recettes	+ 1 161 108,70 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>Besoin de financement de 602 488,33 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent de l'exercice 2020 cumulé	3 302 965,55 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 100 000,00 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2021</b>	<b>1 202 965,55 €</b>

## FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2021 s'élève à 11 817 000 € et la section d'investissement à 8 840 000 €, soit un budget total de 20 657 000 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

### Dépenses de fonctionnement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 276 885,25 €	2 639 750,00 €	15,94%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 100 000,00 €	5 050 000,00 €	-0,98%
65 Autres charges de gestion courante	1 230 250,00 €	1 140 250,00 €	-7,32%
66 Charges Financières	240 000,00 €	200 000,00 €	-16,67%
67 Charges exceptionnelles	82 864,75 €	82 000,00 €	-1,04%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	620 000,00 €	705 000,00 €	13,71%
023 Virement section investissement	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 550 000,00 €</b>	<b>11 817 000,00 €</b>	<b>2,31%</b>

### Recettes de fonctionnement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	146 447,78 €	173 940,00 €	18,77%
722 Travaux en régie	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
73 Impôts et taxes	4 821 766,00 €	5 164 755,00 €	7,11%
74 Dotations et participations	5 013 365,00 €	4 725 127,00 €	-5,75%
75 Autres produits de gestion courante	208 767,31 €	203 805,00 €	-2,38%
013 Atténuation de charges	135 039,82 €	100 000,00 €	-25,95%
76 Produits financiers	2 685,92 €	2 062,33 €	-23,22%
77 Produits exceptionnels	35 545,15 €	14 345,12 €	-59,64%
78 Reprises sur provisions		130 000,00 €	
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 086 383,02 €	1 202 965,55 €	10,73%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 550 000,00 €</b>	<b>11 817 000,00 €</b>	<b>2,31%</b>

Le budget 2021 est en augmentation de 2,31%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 960 000 € (prévisionnel),
- la dotation de solidarité urbaine : 2 600 000 € (prévisionnel),
- les impôts directs locaux : 4 169 917 € (selon état n° 1 259 com).

Le budget 2021 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	813 000,00 €	842 000,00 €	3,57%
20 Immobilisations incorporelles	354 044,95 €	834 588,57 €	135,73%
204 Subventions d'équipement versées	65 000,00 €	72 135,00 €	10,98%
21 Immobilisations corporelles	759 829,74 €	1 375 111,95 €	80,98%
23 Immobilisations en cours	6 312 625,31 €	5 277 925,12 €	-16,39%
266 Autres formes de participation		400,00 €	
458 Opérations sous mandats		17 839,36 €	
040 Opération d'ordre (travaux régie)	105 500,00 €	110 000,00 €	4,27%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	590 000,00 €	310 000,00 €	-47,46%
<i>D001 – Déficit investissement</i>			
<i>Dont reste à réaliser dépenses</i>	780 409,09 €	3 961 269,25 €	407,59%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 000 000,00 €</b>	<b>8 840 000,00 €</b>	<b>-1,78%</b>

Recettes d'investissement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
10222 FCTVA	378 330,51 €	398 469,94 €	5,32%
10226 Taxe aménagement	17 831,07 €	26 729,78 €	49,91%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	0,00%
13 Subventions d'investissement	1 147 389,36 €	1 165 788,70 €	1,60%
16 Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	2 000,00 €	-33,33%
458 Opérations sous mandats		17 839,36 €	
024 Cession d'immobilisations	6 000,00 €	21 500,00 €	258,33%
28 Amortissement immobilisations (040)	590 000,00 €	600 000,00 €	1,69%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	590 000,00 €	310 000,00 €	-47,46%
021 Virement section fonctionnement	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	2 167 449,06 €	2 197 672,22 €	1,39%
<i>Dont reste à réaliser recettes</i>	1 101 347,36 €	1 161 108,70 €	5,43%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 000 000,00 €</b>	<b>8 840 000,00 €</b>	<b>-1,78%</b>

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2021 :

<b>GROUPE SCOLAIRES</b>	Ouverture à distance portails	50 000,00 €
<b>GROUPE SCOLAIRE L. BLUM</b>	Préaux - 1ère partie du programme pluriannuel d'équipement en préaux des groupes scolaires	50 000,00 €
<b>GROUPE SCOLAIRES</b>	Revêtements de sols - Tranche 1- Ecoles L. Blum et L. Blériot	50 000,00 €
<b>GROUPE SCOLAIRES</b>	Acquisition de mobilier, matériel et informatique	55 000,00 €
<b>TERRAIN PETANQUE CHARTREUX</b>	Création clos couvert isolé	100 000,00 €
<b>BOULODROME</b>	Rénovation	30 000,00 €
<b>NOUVELLE SALLE DES SPORTS</b>	Création et extension salle des sports - Maîtrise d'œuvre + frais divers autres que travaux	400 000,00 €
<b>EXTENSION HOTEL DE VILLE</b>	Rénovation toiture	35 000,00 €
<b>SALLE DES FETES</b>	Groupe climatisation salle des fêtes	40 000,00 €
<b>SALLE DES FETES</b>	Renouvellement Centrale Système de sécurité incendie	40 000,00 €
<b>ATELIERS SERVICES TECHNIQUES</b>	Plate-formes de stockage, carports de stationnement...	20 000,00 €
<b>ATELIERS SERVICES TECHNIQUES</b>	Hangar	30 000,00 €
<b>CHALET DE MORBIER</b>	rénovation clins et bardage extérieur	16 000,00 €
<b>CHALET DE MORBIER</b>	réfection voirie d'accès	30 000,00 €
<b>ADAP</b>	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux (ADAP) - Maîtrise d'œuvre	78 000,00 €
<b>ADAP</b>	Travaux de réalisation de l'ADAP	645 000,00 €
<b>Bâtiments communaux</b>	Intervention sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux	50 000,00 €
<b>Services administratifs</b>	Acquisition d'un véhicule léger	25 000,00 €
<b>Salle de sport Mallehois</b>	Acquisition d'une autolaveuse	10 000,00 €
<b>Service espaces verts</b>	Acquisition d'un véhicule avec benne en remplacement d'un véhicule existant	30 000,00 €
<b>Service transport</b>	Acquisition d'un véhicule avec hayon	40 000,00 €
<b>Service espaces verts</b>	Acquisition d'un micro tracteur	42 000,00 €
<b>Divers</b>	Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
<b>Programme voirie</b>	Enveloppe de Réfection de voiries suivant décision commission travaux	270 000,00 €
<b>Matériel de voirie</b>	Acquisition de signalisation verticale temporaire (gamme minimale pour astreinte,...)	15 000,00 €
<b>Aires de jeux</b>	Acquisitions de jeux extérieurs - Tranche 1	30 000,00 €
<b>Eclairage public</b>	Interventions sur candélabres d'éclairage public défectueux	25 000,00 €
<b>Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public</b>	Nouveau programme remplacement d'éclairage public par des équipements plus économes en énergie (LED)	120 000,00 €
<b>Illuminations de Noël</b>	Acquisition nouvelles décorations pour remplacement décors poteaux	15 000,00 €
<b>Vidéo protection</b>	Maîtrise d'œuvre + Mise en œuvre 1ère tranche	75 000,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est notamment permis par le virement de 2,1 M€ du compte administratif 2020 à la section d'investissement et par l'autofinancement de la section de fonctionnement de 2 M€.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un terrain de football synthétique et rénovation d'un terrain naturel, travaux de fermeture du sous-sol du bâtiment du centre social intergénérationnels, création des jardins familiaux, création d'une nouvelle salle des sports.

Madame LEVRAY : « Il est un peu dommage de ne pas nous avoir donné les grandes lignes des projets qui sont prévus, eu égard aux personnes qui écoutent cette retransmission. Sur ce budget primitif 2021, nous dénonçons l'insincérité de ce document. Vous l'établissez avec un total à hauteur de 20 000 000 € alors que vos dépenses réelles se montent à 12 000 000 € pour 17 000 000 € de recettes. Ces prévisions nous paraissent bien trop larges et ne correspondent pas à la réalité tant au niveau des recettes attendues que des dépenses, même si on y ajoute les restes à réaliser. Dans le document annexé, en fonction 0, une colonne est prévue pour le plan de relance lié à la crise sanitaire. Rien n'est budgété. Vous prévoyez en fêtes et cérémonies 300 000 € alors que les dépenses habituellement se situent autour de 200 000 €. Comme nous sommes déjà au mois d'avril, il est peu probable que ce budget soit consommé et c'est bien dommage. Pour les transports, le budget est doublé en passant de 45 000 € à une prévision de 106 000 €. Il s'agit probablement du voyage des aînés que vous souhaitiez organiser en deux fois. Malheureusement, je pense que l'on avance très vite dans l'année et cela ne sera pas possible et donc j'en profite pour vous demander si vous avez un plan B par rapport à ce voyage qui ne pourra certainement pas se faire, en n'oubliant pas cette fois nos aînés qui ne peuvent ni aller au voyage ni participer au repas. En recettes, les subventions d'Etat s'échelonnent de 500 à 7 300 € au compte administratif et vous prévoyez au BP, 320 000 €. De même pour les autres subventions au CA, elles ont été de 636 € à 142 000 € et vous en budgétiez 380 000 €, cela paraît très optimiste. Même si aucune formation ne nous a été proposée jusqu'à présent, en raison du Covid, je me documente et me renseigne tout de même. Certaines communes utilisent une gestion en APCP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement), je pense que vous connaissez sans doute cette façon de gérer. En tout cas, c'est une démarche qui nous permettrait de créer une dépense d'investissement en l'étalant sur plusieurs exercices, permettant ainsi de conserver la sincérité du budget. Pourquoi ne pas avoir recours à ce mode de gestion ? Est-ce que cela vous paraît envisageable ? »

Monsieur le Maire : « C'est pareil, nous avons débattu en commissions, vous avez votre analyse que nous respectons. Au niveau des investissements, vous avez vu que certains gros projets sont lancés, d'autres vont arriver. Vous verrez que nos investissements seront concrets. »

Madame LEVRAY : « Concernant les APCP, je ne l'avais pas évoqué en commission. Serait-il possible éventuellement d'envisager cette formule ? »

Monsieur le Maire : « C'est nous qui choisissons notre mode de fonctionnement. »

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal moins 5 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT, M. VANDESTEEENE et M. SEGARD) approuve le vote du budget primitif 2021.

## **FINANCES – COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

**FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE -  
APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du budget annexe cimetière pour l'exercice 2020.

La section de fonctionnement s'élève à 34 584,89 € en recettes et à 30 334 € en dépenses. Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget (gestion de stocks).

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2020
011 Charges à caractère général (stock)	30 334,89 €
65 Autres charges de gestion courante	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 334,89 €</b>

Les dépenses de fonctionnement ont concerné la fourniture et pose de sarcophages pour un montant de 4 889,23 €, le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 15 300 € ainsi que l'annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 10 145,66 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2020
75 Autres produits de gestion courante	0,42 €
70 Produits des services, du domaine	33 061,73 €
013 Atténuation de charges (stock)	1 522,74 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 584,89 €</b>

Les recettes 2020 ont concerné la vente de sarcophages « ville » pour 15 300,00 €, les ventes de sarcophages 3 places et des cavurnes du budget annexe pour 17 761,73 € ainsi qu'un arrondi de T.V.A. à 0,42 €. Au final, la valeur de ce stock est de 1 522,74 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal, sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote), à l'unanimité, arrête les résultats définitifs 2020 avant affectation tels que repris ci-dessus.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie et je salue à nouveau les services, la comptabilité ainsi que Monsieur Joël PRUNIER et son équipe au niveau de l'état civil, et l'élu en charge de ce dossier, Monsieur Stéphane MILAMON. Merci à vous pour votre collaboration. »

## FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 pour le budget annexe cimetière.

Le compte administratif 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement de 4 250 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 0 €, donne un excédent total de fonctionnement de 4 250 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent de l'exercice 2020 cumulé	4 250,00 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Soit un <b>excédent de fonctionnement reporté au BP 2021</b>	4 250,00 €

## FINANCES – BUDGET 2021 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2021 cimetière s'élève à 30 000 € et se détaille comme suit :

### Dépenses de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	30 200,00 €	29 700,00 €	31 140,66 €	29 702,74 €	-4,62%
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €	100,00 €	4,34 €	97,26 €	2 141,01%
66 Charges Financières	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
67 Charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 500,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>31 145,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>-3,68%</b>

### Recettes de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 500,00 €	20 000,00 €	20 500,00 €	25 000,00 €	21,95%
013 Atténuation de charges (stock)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 645,00 €	750,00 €	-92,95%
002 Excédent de fonctionnement reporté				4 250,00 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 500,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>31 145,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>-3,68%</b>

Le budget 2021 est en baisse par rapport à 2020 (-3,68 %) en raison d'une légère baisse de crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Le stock ne concerne que les biens acquis par ce budget annexe (cavernes et sarcophages).

Madame DELECOURT : « Pour faire suite à ce dossier cimetière, j'aurais voulu poser une question concernant le réaménagement du cimetière. Nous avons eu il y a quelques semaines une réunion de commission. Un groupe de travail a été ensuite constitué. Sauf si ma mémoire fait défaut, il ne semble pas y avoir eu de réunion à ce jour. Une personne de notre groupe devait y participer et nous n'avons eu aucune information à ce sujet. Pouvez-vous nous en dire plus ? »

Monsieur le Maire : « Je vais laisser la parole à Monsieur PRUNIER, mais cette commission ne s'est pas réunie. »

Monsieur PRUNIER : « Une sous-commission spéciale a été créée afin de travailler sur le projet de réaménagement du cimetière. Il n'y a pas eu de nouvelle réunion et donc pas d'oubli d'invitation en ce qui vous concerne. En revanche, je peux vous dire que, si vous vous souvenez bien, Monsieur le Maire avait suggéré que l'agence d'urbanisme soit associée au projet de réaménagement du cimetière. Nous avons contacté l'agence d'urbanisme. Il est prévu mi-juin une réunion sur place avec les techniciens de l'agence d'urbanisme pour envisager un projet de réaménagement. Je parle sous couvert de Monsieur le Maire, la commission en charge de ce dossier sera conviée à ce rendez-vous. Mais, pour l'instant, c'est en attente en raison du Covid. Il y a aussi la contrainte actuelle des travaux à l'église qui rend difficile l'accès au cimetière. C'est la raison pour laquelle c'est en attente. Mi-juin, vous serez conviés avec l'agence d'urbanisme et nous pourrions commencer à avancer sur le dossier. »

Monsieur le Maire : « Je suppose que cela va se passer en deux temps. Les techniciens de l'agence d'urbanisme vont venir sur place dans la journée et ensuite travailler sur ce projet. Je proposerai qu'ils puissent venir présenter un soir, comme ils l'ont fait d'ailleurs sur un projet dernièrement, à la commission leur option sur l'aménagement du cimetière avant de le présenter aux élus. »

Madame DELECOURT : « Merci pour ces précisions. On peut considérer que c'est l'agence d'urbanisme qui va travailler sur le réaménagement et non pas les personnes qui ont été désignées dans le groupe de travail. C'est un peu dommage. »

Monsieur le Maire : « C'est comme le projet de la Croix Bleue. L'agence d'urbanisme a travaillé sur le dossier et est aussi garante des règles. Nous avons la chance d'avoir une agence d'urbanisme avec des techniciens compétents dans certains domaines. Ce serait regrettable de ne pas avoir recours à eux. Bien sûr, ils sont force de propositions et la commission statuera. Il ne s'agit pas pour l'agence d'urbanisme d'amener un diktat. Elle va faire des propositions sur le plan paysager. Ils sont plus à même que nous de faire des propositions dans ce sens. Après, nous donnons notre avis et nous pouvons toujours faire bouger les choses. Sur le projet de la Croix Bleue, l'agence d'urbanisme avait proposé qu'il y ait une voie traversante de la rue Allendé vers l'espace appartenant à Monsieur HERMANT. Nous avons jugé que ce n'était pas utile. Je pense que ce serait vraiment dommage de ne pas avoir recours à la technicité des agents de l'agence d'urbanisme qui sont vraiment des professionnels. C'est un dispositif qui est mis à disposition de la commune. »

Madame LEVRAY : « Apparemment, Monsieur le Maire, vous faites allusion à une présentation de l'agence d'urbanisme sur le projet Croix Bleue. »

Monsieur le Maire : « L'agence d'urbanisme a son mot à dire sur le projet de la Croix Bleue. Vous serez informés en temps opportun. »

Madame LEVRAY : « Vous aviez parlé tout à l'heure qu'ils étaient venus faire une présentation. »

Monsieur le Maire : « Aux riverains. »

Madame LEVRAY : « Aux riverains. Mais, nous n'avons pas été informés de cette présentation. »

Monsieur le Maire : « Il y avait les riverains et un ou deux élus par rapport au nombre. Mais vous serez informés comme vous l'avez été, souvenez-vous, sur l'autre projet. L'agence d'urbanisme est garante des règles d'urbanisme. On ne fait pas ce que l'on veut, comme on veut, quand on veut. »

Madame DELECOURT : « Concernant ce réaménagement au cimetière, j'ai bien compris que l'agence d'urbanisme a des compétences, je suis sûre qu'ils ont de très bonnes idées. Mais, pourquoi constituer un groupe de travail si nous sommes uniquement là pour dire oui ou non. Pour moi, un groupe de travail consiste à travailler, à partager des idées, et cela me semble plus logique. Un groupe de travail, ce n'est pas pour voter. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas parlé de voter. Nous avons parlé de propositions. L'agence d'urbanisme est constitué de professionnels qui ont plus de compétences que nous. Nous les élus, nous sommes toujours les décideurs. On ne vous met pas devant le fait accompli. C'est peut être moins vrai sur le projet du cimetière, mais sur le projet de construction comme la Croix Bleue, l'agence d'urbanisme est garante du respect de la végétation en place, du nombre de places de stationnement. Toutes ces données, je ne pense pas, Madame DELECOURT, que ni vous ni moi n'avons les compétences. C'est un accompagnement. »

Madame DELECOURT : « Je comprends bien Monsieur le Maire mais je voulais simplement dire qu'un groupe de travail est là pour partager des idées. Pourquoi ne sommes nous pas conviés avec l'agence d'urbanisme

pour travailler ? Ensuite, évidemment, c'est l'agence qui va décider avec vous. Mais pourquoi ne sommes-nous pas conviés pour apporter des idées. »

Monsieur PRUNIER : « L'idée était de ne pas multiplier les réunions. Lorsque l'on se verra avec l'agence d'urbanisme, ce n'est pas pour que l'agence impose un point de vue mais déjà de faire émerger de chacun des participants, à la fois les membres de la commission et les techniciens de l'agence d'urbanisme, le regard que chacun porte sur l'aménagement du cimetière. Il faut savoir par exemple, qu'une des problématiques sera de réaliser un ossuaire. Pour procéder aux exhumations, il faut d'abord avoir un ossuaire afin d'y déposer les restes qui proviendront des exhumations. Il y a beaucoup de paramètres qui vont rentrer en ligne de compte. L'idée n'est pas de multiplier les réunions sur place mais de profiter de faire un point ensemble avec les techniciens et les élus pour avoir le meilleur regard que l'on peut apporter sur ce projet de réaménagement qui va être quand même un gros dossier. On pourrait imaginer que l'on fasse une réunion uniquement avec les élus mais serait-ce bien utile en sachant que les techniciens pourraient contrecarrer finalement des idées qui pourraient avoir un sens pour nous et vous élus mais qui finalement ne seraient pas réalisables. »

Monsieur le Maire : « Je ne mets à aucun moment en doute les compétences de chacun et chacune d'entre vous mais je vois mal demain réunir la commission qui n'est composée que d'élus et voir sortir un projet d'urbanisme. »

Madame LEVRAY : « Un groupe de travail est constitué d'élus et de techniciens. Le propos n'est pas de vouloir multiplier des commissions mais c'est bien de se réunir justement avec les techniciens pour pouvoir en direct entendre ce qu'ils ont à proposer et que, eux, puissent entendre également, les désirs que certains élus pourraient émettre. Il s'agit bien d'un groupe de travail pluridisciplinaire. »

Madame DUWICQUET : « Ce qui n'empêche pas les services d'avoir des contacts avec l'agence d'urbanisme sans notre présence. »

Madame LEVRAY : « Bien entendu et nous sommes tout à fait convaincus du rôle de l'agence d'urbanisme. D'ailleurs, sur le projet de la Croix Bleue, nous avons souligné l'importance que nous accordions à travailler en collaboration avec eux. »

Madame DUWICQUET : « C'est ce que l'on essaie de vous expliquer depuis 10 minutes. Nous sommes tous d'accord. Il peut y avoir des rencontres avec l'agence d'urbanisme sans que tous les élus soient présents. »

Madame LEVRAY : « Nous n'avons pas parlé de tous les élus mais d'un groupe de travail. Cela nous avait été proposé à la réunion qui avait eu lieu il y a quelques mois. »

Monsieur le Maire : « Si à la fin vous êtes rassurés, que chaque membre de la commission aura son mot à dire, si le projet est dégrossi, tant mieux, ensuite vous amenez votre pierre à l'édifice »

Madame BERNARD : « Je fais partie de la commission et personnellement, je ne me suis pas toujours rendue compte de la complexité que représentait ce chantier du cimetière. Beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte. Il faut laisser le temps de la réflexion. »

Madame DELECOURT : « Si je comprends bien ce que dit Madame BERNARD, Madame BERNARD a eu des contacts avec l'agence d'urbanisme parce qu'elle fait partie de la commission. »

Madame DUWICQUET : « Arrêtez un petit peu. On ne vous dit pas que certains élus ont eu des contacts avec l'agence d'urbanisme et pas d'autres. Il y a un groupe de travail qui se réunit et à côté de cela, les services ont des contacts avec l'agence d'urbanisme. »

Monsieur le Maire : « Madame BERNARD, avez-vous assisté à une réunion en présence de l'agence d'urbanisme ? »

Madame BERNARD : « Non. Beaucoup de choses sont restées en latence et il y a une vraie réflexion à avoir, qui est beaucoup plus conséquente que je ne pensais au prime abord. Le chantier sera sans doute beaucoup plus conséquent. En même temps, il y a la réfection de l'église. Beaucoup de paramètres vont rentrer en ligne de compte. On va avoir besoin des uns et des autres. »

Monsieur le Maire : « Sans faire de comparaisons qui ne le sont pas, ni vouloir vexer ma collègue adjointe aux finances, c'est comme si on disait que c'était l'adjointe aux finances qui rédigeait les documents comptables. Ce sont d'abord les professionnels, les services qui font et ensuite l'élu s'approprie. Dans de nombreux secteurs, c'est comme cela. »

Madame DELECOURT : « C'est un groupe de travail qui a été nommé mais qui ne sert pas à grand chose et c'est bien dommage. »

Monsieur le Maire : « Écoutez Madame DELECOURT, si vous trouvez que cela ne sert pas à grand chose, quand vous y serez conviée, vous n'y viendrez pas. »

Madame DELECOURT : « Je ne suis pas conviée donc je ne risque pas d'être absente. Je pense qu'on ne va pas s'étaler sur le sujet. Cela ne servira à rien, nous n'avons pas les mêmes idées. »

Monsieur le Maire : « Quand je dis quelque chose, je m'engage, je pense que votre collègue Madame LEVRAY est conviée demain soir à la présentation d'un nouveau projet d'urbanisme ainsi qu'un représentant du groupe de Madame DEWINTRE. Associer, vous l'êtes à chaque fois et demain, il n'y aura pas moult représentants du groupe majoritaire, qui ne seront que deux ou trois. Vous ne pouvez pas vous méprendre sur notre volonté de vous associer. Avant de vous présenter le projet de construction avenue Léon Blum, j'ai rencontré le bailleur avec Monsieur BARRET, l'architecte et on nous a présenté le projet avant de vous le présenter, mais rien n'est figé ni décidé. Vous pourrez demain soir apporter toutes vos remarques pendant que beaucoup d'entre nous ici, ne pourront rien dire. Heureusement qu'il y a des professionnels qui ont travaillé sur le projet avant. »

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal à l'unanimité approuve le vote du budget annexe primitif 2021 pour le cimetière.

### **FINANCES – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021 – VOTE DES TAUX**

Vu l'avis des commissions des finances réunies les 19 février 2021 et 26 mars 2021,

Vu la délibération n° 2021-10 en date du 13 mars 2021 relative au débat d'orientations budgétaires 2021,

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour l'année 2021.

Pour 2021, les communes et EPCI ne votent pas de taux de taxe d'habitation (TH).

Les taux restent gelés à leur niveau de 2019 jusqu'en 2022 inclus, soit 18,81 % concernant notre commune.

En 2021, le taux de foncier bâti des communes est recalculé, conformément à l'article 1640G du code général des impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux du Département 2020 (22,26%).

Les communes doivent donc voter leur taux TFPB 2021, en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité. Les délibérations de vote des taux reprenant le taux communal de foncier bâti 2020 seraient considérées comme irrégulières.

Pour mémoire, en 2020, le conseil municipal a voté 18,97% en TFPB et 53,82% en TFPNB.

En 2021, si le conseil municipal souhaite reconduire ses taux, il doit voter 41,23 % en TFPB (18,97 % + 22,26 %) et 53,82% en TFPNB.

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale est neutre au niveau des recettes fiscales des communes.

En effet, pour supprimer les écarts de produits générés par la réforme, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

- le coefficient correcteur

En 2021, pour chaque commune et au titre d'une année de référence (2020), un "coefficient correcteur" est calculé. Ce coefficient permet de quantifier la différence constatée entre la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de foncier bâti. Ce coefficient, calculé en 2021, sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

L'effet du coefficient correcteur est donc :

- positif pour les communes sous-compensées, qui perçoivent un versement complémentaire,
- négatif pour les communes sur-compensées, qui contribuent à l'équilibre des communes sous-compensées via un prélèvement.

• l'effet du coefficient correcteur

Le dispositif voulu par le législateur répond à une logique volontairement différente de celle retenue à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle. Contrairement au FNGIR qui reste figé dans le temps, l'effet du coefficient correcteur est évolutif car corrélé aux montants du rôle général de TFPB de l'année.

Ainsi, le montant de "l'effet coefficient correcteur" est un montant prévisionnel, calculé d'après les bases prévisionnelles de TFPB et les taux de référence 2021.

L'effet du coefficient correcteur ne sera connu de manière exacte qu'en fin d'année en fonction des bases définitives de TFPB .

Ce mécanisme est :

- dynamique car il évolue en fonction des bases de TFPB :
  - \* en cas de diminution des bases TFPB, le prélèvement (commune sur-compensée) ou complément (commune sous-compensée) diminue,
  - \* en cas d'augmentation des bases TFPB, le prélèvement (commune sur-compensée) ou complément (commune sous-compensée) augmente.
- indépendant de l'évolution des taux TFPB : il n'obère pas le levier fiscal. Il n'a pas d'incidence :
  - \* sur la recette supplémentaire générée par une augmentation du taux TFPB,
  - \* sur la diminution de recette résultant d'une diminution du taux TFPB.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2021 et communiqué par les services fiscaux est de 4 169 917 €.

Taux communaux	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
2018	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	18,97% (0%)	53,82% (0%)

Suite au débat d'orientations budgétaires 2021 et à l'avis de la commission des finances du 26 mars 2021, il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à un taux identique à celui de 2020 : 53,82 %.

Concernant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, il est également proposé de le maintenir à un taux identique à celui de 2020 en tenant compte du transfert de fiscalité lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales comme expliqué plus haut (18,97 % + 22,26 %) : 41,23 %.

Monsieur le Maire : « Il n'y a aucune incidence pour le contribuable. »

Monsieur VANDESTEEENE : « Je voudrai revenir sur ce changement de taux. Nous avons bien compris que, pour la commune, c'est rappelé dans le texte, il n'y aura pas de différence de fiscalité. Cela restera neutre pour la commune. En revanche, pouvez-vous confirmer que, pour les habitants, la somme restera identique ou est-ce qu'il y aura, comme il arrive parfois, avec le jeu des assiettes ou des marges, des différences d'imposition ? »

Monsieur BARRET : « S'il y a une différence pour le contribuable, elle sera liée à l'évolution des bases de la fiscalité et non des taux. L'évolution des bases n'est pas maîtrisée par la commune. Elle nous est communiquée par les services fiscaux. Nous n'avons pas d'influence sur les bases. »

Monsieur le Maire : « Dans tous les cas, s'il y avait une augmentation par rapport aux bases, ce n'est pas du tout lié à la commune. »

Monsieur BELHOSTE : « Ce que l'on voulait dire et peut être montrer également, et sans jeter la pierre à personne, c'est que la rédaction de la délibération pouvait faire un peu peur. »

Monsieur le Maire : « Je vous l'ai dit d'entrée. »

Monsieur BELHOSTE : « Transfert de fiscalité, c'est ce que les gens vont retenir, suppression de la taxe d'habitation. Sur les résidences principales, on ajoute 18,97 % et 22,26 % pour obtenir 41,23 % à la place de 18,97 % les années précédentes. Cela manque un petit peu de pédagogie pour expliquer aux gens que rassurez vous tout va bien. »

Monsieur BARRET : « Ce ne sera pas forcément mon rôle, ce sera peut être sur la communication vis à vis de la population. La délibération est bien un acte juridique qui doit être envoyé à la Préfecture. Malheureusement, c'est plus technique que pédagogique. On a essayé de la rendre la plus compréhensible possible. En tout cas, elle est bien détaillée. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle qu'il n'y aura pas d'incidence liée à la commune. Je suis très clair. En ce qui concerne les bases, Monsieur BARRET vous l'a rappelé, c'est indépendant de la volonté communale. Vous voyez que la taxe d'habitation est gelée. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes communales à un niveau identique à celle de 2020.

#### **FINANCES – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2021 AUX ASSOCIATIONS – PASSATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

Monsieur le Maire : « Je sollicite Madame LEVRAY afin d'être bien clair sur le fonctionnement du vote. Il semblerait qu'on pourrait voter en trois temps c'est à dire voter dans un premier temps l'ensemble des subventions pour lesquelles vous seriez favorable, dans un deuxième temps voter les subventions pour lesquelles vous pourriez vous abstenir et dans un troisième temps, les subventions pour lesquelles vous pourriez vous opposer. Est-ce que l'on est d'accord là dessus ? »

Madame LEVRAY : « C'est ce que vous nous avez proposé. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que vous avez demandé. Je vous demande si cela correspond bien à votre souhait. »

Madame LEVRAY : « Oui, nous souhaitons pouvoir nous exprimer sur un certain nombre de votes. Sur les modalités, cela vous appartient, ce n'est pas à nous de les décider. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes d'accord pour nous indiquer les associations pour lesquelles vous avez l'intention de vous abstenir ou de vous opposer. »

Madame LEVRAY : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Je laisse lire la première ligne à Madame DUWICQUET et ensuite nous n'allons pas reprendre l'ensemble de la délibération, cela a été vu en commissions. »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après consultation et avis des commissions affaires scolaires, culture, sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant des subventions à accorder aux associations au titre de 2021.

<b><u>A/ SUBVENTIONS RECURRENTES ET NOUVELLES</u></b>	<b>626 809</b>
<b><u>SERVICES GÉNÉRAUX DES ADM. PUBLIQUES LOCALES</u></b>	<b>42 305</b>
-Amicale du Personnel Communal (1)	39 500
-Entente Colombophile	205
-Médailleurs du Travail de Longuenesse (1)	1 600
-Comité de Jumelage	1 000

<b><u>ENSEIGNEMENT - FORMATION</u></b>	<b>102 455</b>
- Délégation Education Nationale (UDDENDA) (1)	220
- Coopératives Écoles Maternelles :	
* Maternelle L. Blériot	320
- Classes regroupées :	
* École Primaire Centre	1 136
* École Primaire Pasteur	1 296
* École Primaire Blum	2 048
* École Primaire Sand	2 576
* École Primaire Verlaine	1 424
- Coopérative Scolaire de l'I.M.E – OCCE 62	1 240
- Association Usagers des cantines écoles Publiques de Longuenesse (1)	89 695
- USEP Primaire L. Blum	374
- USEP Primaire P. Verlaine (1)	1 126
- Association Sportive Lycée Bl. Pascal	1 000
 <b><u>CULTURE</u></b>	 <b>17 000</b>
- Office Municipal de la Culture (O.M.C.)	12 000
- Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer (1)	3 500
- All La Bagarnette : danses folkloriques	500
- CREARGILE 219 (1)	1 000
 <b><u>SPORT ET JEUNESSE</u></b>	 <b>202 209</b>
- Association Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (1)	559
- J.S.L. Football	70 000
- Club des jeunes (Judo et Tennis)	3 000
- Longuenesse Basket Club (1)	32 000
- Amicale Laïque (sections sportives) :	
tennis de table	8 000
tir	15 000
Gymnastique (1)	8 000
Longuenesse Nature Aventure (LNA)	3 000
- Longuenesse BMX	10 000
- Association Hand-Ball Maillebois	27 000
- Association Guillaume Tell (1)	1 000
- Badminton Longuenessois	1 300
- Longuenesse Malafoot	6 000
- Société de Chasse de Longuenesse (1)	400
- Sports adaptés Audomarois (1)	500
- Association Sportive Handicapés Physiques (1)	250
- Les Zooks Lovers (1)	800
- Longuenesse Futsal Club (1)	9 500
- Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aïkido Longuenesse	1 400
- Passionnement Country et Line Dance 62	900
- Just a cowboy country dancer's (1)	500
- Amis cyclotouristes du Pays de Saint-Omer	1 500
- Association d'Action Educative – AAE (1)	100
- Association Longuenesse jeunes	1 500
 <b><u>INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ</u></b>	 <b>261 140</b>
- Association Donneurs de Sang de l'Audomarois (1)	1 300
- Alcool Assistance – La Croix d'Or (1)	820
- Audomarose (1)	1 000
- Association des Paralysés de France	100
- Association des parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de St Omer	260
- Association Bethléhem	400
- Secours Catholique (antenne locale) (1)	200
- Comité de Solidarité Longuenessois (1)	1 500
- Association Solidarité St Vincent de Paul (1)	200
- Association Usagers Centre Social Intergénération	250 000
- Société Nationale Entraide Médaillés Militaires (1)	90
- Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950

- Les Rayons de soleil	700
- Les Restaurants du cœur (1)	500
- CLCV Audomarois	320
- G.S.C.F. (Groupe de Secours Catastrophe Français) (1)	200
- Bien vieillir (1)	200
- Association du lotissement Delta (1)	1 000
- La Mélodie des Aviateurs (1)	1 100
- Association Nationale des Visiteurs de Prison	300

**FAMILLE** **1 700**

- Club du 3 <sup>ème</sup> Age (1)	1 700
------------------------------------	-------

*(1) les associations concernées par cette annotation ont remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de leur dossier.*

**NB** : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.

Les associations recevant plus de 23 000 € doivent également passer une convention annuelle d'objectifs, cela concerne :

- \* Amicale du Personnel Communal,
- \* Association des Usagers des Cantines des Écoles Publiques de Longuenesse,
- \* J.S.L. Football,
- \* Longuenesse Basket Club,
- \* Association Handball Maillebois,
- \* Association des Usagers du Centre Social Intergénérationnel.

**B/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES** **6 600**

-Ecole Primaire Centre	1 600
- Association Handball Maillebois	5 000

**TOTAL GÉNÉRAL (A + B) 633 409**

*Pour mémoire, en 2020 les montants des subventions votés s'élevaient à 807 817 € (conformément aux délibérations 2020-40, 2020-62 et 2020-86) dont 15 750 € de subventions exceptionnelles.*

*Toutefois, les montants réellement versés se sont élevés à 786 991,50 € dont 2 750 € de subventions exceptionnelles.*

Monsieur le Maire : « Je pense que Madame DELECOURT va vouloir que l'on rajoute son nom au Vélo Club de Saint-Omer ? »

Madame DELECOURT : « Oui c'était à ce sujet mais je ne vais pas demander qu'on le rajoute mais au contraire qu'on enlève mon nom car la demande de subvention du Vélo Club n'est pas soumise au vote ce soir, comme le dossier n'a pas encore été déposé. »

Madame DUWICQUET : « Par rapport à l'année dernière, de nombreuses associations n'ont pas encore remis ou sont en train de remettre leur dossier de subvention. Nous serons amenés dans le prochain conseil municipal à voter de nouvelles subventions par rapport à ces associations qui ont un petit retard de délai. Nous n'allons pas les plaindre mais nous allons remercier le bénévolat des associations et nous n'allons pas leur jeter la pierre s'ils sont hors délais. Nous sommes d'accord Monsieur le Maire pour accorder qu'au vu des circonstances, aujourd'hui le fonctionnement des associations peut être très compliqué, voire inexistant, les associations peuvent avoir un peu de retard. »

Monsieur le Maire : « Très rapidement, on ne va pas refaire la commission sport. Je remercie à nouveau les services qui sont d'une aide incontournable par rapport aux personnes qui réalisent les dossiers de demande de subvention. Un budget n'est jamais simple à monter. Comme l'a dit Madame DUWICQUET, nous voulions être indulgent avec les associations qui ont pris du retard. Nous voulions également donner un signe, dans cette période compliquée dans laquelle les associations n'auraient pas demandé mieux que de fonctionner. Cela a fonctionné en pointillé ou pas du tout. Des difficultés ont été rajoutées aux bénévoles. Quand on est président d'un club et que l'on a le Covid-19 à gérer, n'est ce pas Madame MALIDAN, c'est quelque chose de très complexe et du souci. J'ai proposé à la commission sports de renouveler le même montant des subventions que l'année dernière, c'est à dire pas d'augmentation, mis à part celles qui l'ont souhaité, il y en a peu mais il y en a, une diminution et nous avons même une ou deux associations qui n'ont pas sollicité de subvention du tout, sinon nous avons proposé de maintenir la même subvention car on sait aussi que des clubs seront sans doute amenés à faire un geste. Nous sommes pratiquement sur deux saisons sportives qui n'ont pas été totales et complètes, donc les clubs seront sans doute amenés à faire un geste à leurs licenciés. »

Monsieur BELHOSTE : « Je voulais donner quelques remarques d'origine pratique. Il est à noter que le site de la Ville ne permettait pas la plupart du temps de télécharger le cerfa correctement. Il y a deux parties dont une annexe et bien souvent des associations n'ont pas pu accéder à ces documents de manière numérique et facile. Donc, cela peut expliquer peut être le nombre important de dossiers incomplets mentionnés dans votre document, je pense qu'il y en a une trentaine. »

Monsieur le Maire : « Vous ne faites pas partie de la commission mais cela a été dit. Nous allons recentrer les choses. Il y a un défaut d'information. L'année prochaine, au delà de toutes les alertes possibles et imaginables sur les différents moyens de communication de la Ville, nous enverrons sur chaque adresse internet des associations, le dossier de demande de subvention. Certains ne l'ont pas rempli car ils attendaient qu'on leur transmette encore par enveloppe papier. Nous devons progresser à ce niveau là. J'ai demandé aux élus et aux services concernés pour que l'année prochaine nous mettions tout en place afin de ne pas nous retrouver dans cette situation, un défaut d'information. J'ai également demandé en commission qu'il y ait un listing élaboré de toutes les associations avec les responsables et les contacts et que tous les services de la commune disposent de cette liste. Nous devons nous améliorer sur ce sujet. Même si on peut dire que cela fait des années que les associations remplissent une demande de subvention, que c'est souvent et toujours au mois de janvier, cela reste des bénévoles et on doit les accompagner au mieux. Donc, nous devons de notre côté fournir un effort complémentaire. »

Monsieur BELHOSTE : « D'où l'indulgence que l'on doit avoir cette année pour les associations. J'aimerais faire une remarque également sur les coopératives scolaires car nous avons constaté qu'il n'y a pas eu de revalorisation par enfant. Il est évident que les sources de financement pour ces coopératives se sont tariées ces derniers temps : pas de fêtes, pas de kermesse, pas de marchés de Noël ou autres spectacles pour les raisons que l'on connaît. Il aurait été judicieux de les aider un peu plus. À l'avenir, il y a peut être à réfléchir en commission des affaires scolaires, avec les chefs d'établissement pour qu'ensemble, nous impulsions davantage les projets pédagogiques et les actions éducatives. L'enjeu, à mon avis, est vraiment de faire rayonner les écoles de la ville. L'enjeu, c'est d'attirer davantage les familles à Longuenesse, notamment grâce à nos écoles de qualité. Ni vous ni moi ne pouvons rien faire contre la chute des effectifs dans les prochaines années. Les Hauts de France, je vous le dis, sont et seront de plus en plus impactés par la baisse du nombre d'enfants, les chiffres sont là. Donc, pour garder l'attractivité de nos écoles et pour soutenir aussi, il faut l'ajouter, l'investissement incroyable des enseignants que nous remercions et félicitons en ces temps très difficiles, renforçons notre soutien afin qu'ils puissent définir avec nous des projets avec et pour les enfants. Plus que jamais, tout le monde a besoin de projection et d'horizon et les coopératives scolaires sont un outil formidable permettant de financer les actions au sein des écoles. Nous aurions vraiment souhaité que la commune soit plus dynamique, plus présente et force de proposition dans ce domaine. »

Monsieur le Maire : « Sur la dynamique des écoles, nous avons des partenaires, qui s'appellent les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) avec qui nous travaillons en collaboration et dont j'ai reçu il y a quelques mois le Président et un de ses représentants. En toute neutralité, ils se déplacent dans les écoles, ne sont pas élus et font un rapport. Je vous le présenterai et vous verrez quel est le retour des enseignants et des chefs d'établissement sur les écoles de Longuenesse. Ce n'est pas moi qui le dis ni ne l'écris, c'est le président des DDEN. Mais, là où je peux vous rejoindre sans problème, et vous le savez, on ne fait rien de trop pour notre école publique et laïque. »

Monsieur BELHOSTE : « J'enchaîne toujours dans le domaine scolaire. Une autre remarque concernant la cantine scolaire. Nous avons constaté qu'il y avait une augmentation du prix de la cantine pour les familles. Actuellement, un repas pour un enfant longuenessois régulier s'élève à 4,30 € et après avoir cherché et m'être documenté, j'ai constaté que par rapport aux communes avoisinantes, nous sommes souvent à 1 € plus cher. Blendecques, Arques, Saint-Martin-lez-Tatinghem sont plutôt à 3,10 €/3,30€. 1 € plus cher fois par x jours dans l'année, c'est vrai que pour les familles, c'est une charge. Vous invoquiez un surcoût lié à la crise sanitaire, à la

mise en place de bus supplémentaires, notre groupe juge que ce surcoût n'a pas à être supporté par les familles qui n'y sont pour rien. Le menu dans l'assiette n'a pas changé. Les familles paient déjà assez cher, sensiblement plus cher qu'ailleurs, le coût pour les familles représente une charge annuelle importante et je mettrais presque en garde, attention parce qu'à partir du 1er janvier 2022, les repas devront être composés obligatoirement de 50 % de produits durables de qualité dont 20 % de bio, ce qui risque d'alourdir un peu plus encore la note finale pour les familles. On pourrait penser à ce tarif de cantine. On pourrait aussi imaginer qu'à l'avenir, pourquoi pas, les enfants mangent dans leur école sans prendre le bus. C'est une autre solution mais je crois que vous ne l'avez pas retenue. »

Monsieur le Maire : « Sur la restauration scolaire, je rappelle qu'elle est gérée sous forme associative. Sur le choix des menus pour 2022, j'ai assisté à la présentation de la loi Egalim et ma collègue en charge du développement durable la connaît par cœur. Nous avons assisté par deux fois en visioconférence à la présentation de cette loi donc nous savons ce qui nous attend sur la restauration scolaire. Nous maîtrisons. Maintenant, votre collègue, Madame LEVRAY qui siège au CCAS, pourrait vous dire que nous allons mettre en place une aide à la restauration scolaire pour l'ensemble des familles pour une première aide et nous apporterons une aide complémentaire aux familles dont le coefficient familial est faible. Nous savons que nous devons apporter une aide aux familles par rapport au coût de la restauration scolaire. »

Madame LEVRAY : « Je siège bien au CCAS comme vous venez de le rappeler. Au CCAS, il a été question uniquement d'un projet par rapport à la cantine et j'apprends ce soir que cela va se traduire par une aide aux familles. »

Monsieur le Maire : « Vous me connaissez maintenant. Quand je parle de projet, c'est fait le lendemain. »

Madame LEVRAY : « En revanche, ce qui nous gêne toujours un peu, c'est que cette cantine soit toujours gérée au niveau associatif. Pourquoi, ne pas revenir à une gestion en régie qui nous permettrait certainement beaucoup plus de souplesse pour la mise en place d'un tarif plus attractif. »

Monsieur le Maire : « Je ne dis pas que vous avez tort ou raison. C'est une réflexion que nous allons devoir mener sur l'avenir de la restauration scolaire. Nous l'avons écrit comme vous d'ailleurs dans nos programmes respectifs et nous savons que par rapport à toutes les exigences de la loi Egalim, nous allons devoir réfléchir sur le mode le plus approprié pour la restauration scolaire. Quand on parle de la municipaliser, vous nous dites qu'il faut faire très attention aux charges de personnel, c'est du personnel qui devient municipal. Nous avons entendu parler et vous le savez aussi bien que moi de la création d'une légumerie et d'une cuisine centrale. Est-ce que ce sera la solution ? Nous savons qu'au plus vite nous devons réfléchir sur, d'ailleurs, mes collègues le savent car je leur en ai déjà parlé, le devenir de la restauration scolaire. »

Madame LEVRAY : « C'est une très bonne nouvelle depuis le nombre d'années. »

Monsieur le Maire : « Cela ne fait que neuf mois que je suis aux affaires. »

Madame LEVRAY : « Un petit peu plus quand même. Comme sur les autres projets, j'espère que nous y serons associés. »

Monsieur le Maire : « Le bébé ne marche pas encore. Je pars d'un constat et je me dis que l'on peut faire autrement. Nous savons que la restauration scolaire est un chantier. »

Madame LEVRAY : « C'est très bien mais vous parlez de neuf mois de mise en place, c'est un tout petit peu plus mais vous étiez nombreux dans l'équipe précédente et il est un peu dommage que vous n'ayez pas réussi à faire évoluer ce dossier avant. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas réussi car souvent nous n'étions pas entendus. Vous avez vu le temps que j'ai mis pour que l'on ait une salle de sports. Cela faisait 10 ans que je le répétais. »

Madame DUWICQUET : « Il me semblait que tout à l'heure vous ne vouliez pas que l'on parle au passé Madame LEVRAY et que l'on ne compare pas par rapport à avant. »

Madame LEVRAY : « C'est Monsieur le Maire qui a engagé la conversation en disant que cela ne faisait que neuf mois qu'il était Maire. »

Monsieur le Maire : « Oui on ne peut pas dire le contraire. »

Madame LEVRAY : « Vous vous êtes quand même fait élire, Monsieur le Maire, sur votre passé d'adjoint, donc vous étiez aux commandes depuis très longtemps. Nous ne reviendrons pas là dessus. »

Monsieur le Maire : « Avec brio faut-il rajouter. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr. J'ajouterais une petite remarque concernant l'association Audomarose également. »

Monsieur le Maire : « On ne va pas faire de commentaires sur chaque association. Je vous propose de m'indiquer les associations pour lesquelles vous allez voter contre, celles pour lesquelles vous allez vous abstenir. »

Madame LEVRAY : « Un vote contre se justifie comme un vote pour. »

Monsieur le Maire : « Donnez moi la liste. »

Madame LEVRAY : « Non je veux d'abord me justifier. »

Monsieur le Maire : « Donc, vous allez devoir vous justifier pour toutes les associations pour lesquelles vous allez voter contre. »

Madame LEVRAY : « Non. »

Monsieur le Maire : « Donc, je ne vous laisse pas vous exprimer sur une association. Je suis d'accord pour que vous puissiez vous exprimer sur l'ensemble des associations pour lesquelles vous allez vous abstenir ou vous opposer. Il n'y a pas de raison que l'on parle d'une association. »

Madame LEVRAY : « Je vais vous parler d'une association sans vous dire maintenant si je vais m'y opposer ou voter pour. On peut le faire comme cela si vous voulez jouer comme cela. »

Monsieur le Maire : « Mais non je ne joue pas comme cela. C'est vous qui étiez d'accord sur le principe de tout à l'heure. »

Madame LEVRAY : « Sur le principe du vote. Mais, il n'a jamais été question qu'on ne puisse pas discuter d'une délibération. »

Monsieur le Maire : « Vous qui êtes très attachée à l'éthique, je suis moins d'accord sur le fait que vous puissiez avancer des arguments pour vous opposer à une association et pas à toutes celles auxquelles vous allez vous opposer. Pourquoi stigmatiser ? »

Madame LEVRAY : « Je ne stigmatise pas et c'est bien pour cela que je veux me justifier. »

Monsieur le Maire : « Je suis d'accord mais justifiez vous pour l'ensemble des associations pour lesquelles vous allez voter contre. »

Madame LEVRAY : « Nous en avons déjà cité. La suivante sera Audomarose pour laquelle nous voterons contre et contre la subvention accordée à la cantine. Pour les autres, ce sera un vote pour. Pour la cantine, nous nous sommes exprimés. Je vous demande de me laisser m'exprimer sur l'association Audomarose. »

Monsieur le Maire : « Je suis d'accord. Si vous m'aviez dit d'entrée que vous alliez voter contre Audomarose et contre la cantine. Je vous laisse vous exprimer sur les deux mais je ne voulais pas que cela soit unique. Maintenant, je vous laisse vous exprimer sur Audomarose. Y a t-il des associations pour lesquelles vous allez vous abstenir ? »

Madame LEVRAY : « Non. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a que deux associations pour lesquelles vous votez contre. »

Madame LEVRAY : « Oui. Celle-ci en particulier, en précisant que le combat contre la maladie est tout à fait légitime et leurs manifestations peuvent être louables. Mais, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous nous posons la question sur la plus-value pour l'Audomarois. Pourquoi ne pas se placer sous la bannière d'une association nationale existante puisqu'il s'agit de récolter des fonds ? De nombreuses communes leur apportent un soutien logistique mais nous sommes les seuls à apporter ce soutien logistique assorti d'une

subvention. J'é mets aussi quelques réserves sur le fait qu'une association aussi importante que celle-ci puisse se tromper en produisant un bilan financier datant de 2019. Je voudrais mettre l'accent sur une association pour laquelle nous allons voter pour mais pour laquelle je me pose la question d'une subvention accordée qui paraît quelque peu dérisoire, c'est pour l'Association des Paralysés de France. Au regard des services de cette association et du besoin que nous aurons de son expertise, leur aide sera précieuse dans la commission accessibilité et j'en profite à ce propos pour vous demander quand se réunira cette commission si quelque chose est prévu ? »

Monsieur HERMANT : « L'APF a déjà été contactée par l'intermédiaire de Monsieur ALBAUT à qui j'ai posé de nombreuses questions. Permettez-moi, comme je l'ai déjà dit, de recenser toutes les informations qui représente un gros travail. Cette commission sera réunie mais laissez moi un peu de temps pour réunir toutes ces informations. L'APF a été contactée afin de préparer cette commission. La réponse vous convient ? »

Madame LEVRAY : « J'espère qu'au plus vite nous pourrons mettre en place cette commission. »

Monsieur le Maire : « Normalement, la question concerne le vote des subventions. »

Madame LEVRAY : « Oui mais je ne peux pas voter sur une association et je tiens à vous le préciser puisque je ne suis pas citée dans la liste qui figure dans cette délibération. C'est juste pour éviter une erreur sur le vote. »

Monsieur le Maire : « La logique voudrait que vous votiez contre la subvention de l'APF parce que vous trouvez qu'elle n'est pas assez haute. La logique voudrait que vous votiez contre car vous n'êtes pas favorable à ce qu'on décerne cette subvention à l'APF, vous voudriez que l'on donne plus. Vous devriez vous opposer. »

Madame LEVRAY : « Nous avons pris notre décision sur deux associations et nous vous en avons fait part. En revanche, il faut me rajouter dans la liste des personnes qui ne peuvent pas voter sur la subvention accordée à l'APEI puisque je suis au conseil d'administration de cette association. Cela a été omis dans ce document. J'en avais fait part par mail à la mairie, j'avais répondu au mail qui nous avait été envoyé et je l'avais précisé. »

Monsieur le Maire : « D'accord. On procède au vote de toutes les subventions sauf Audomarose et la cantine. Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie. Nous allons voter pour les deux associations Audomarose et la cantine. Oppositions ? 4. Abstentions ? Je vous remercie. »

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE votent contre les subventions à l'association des usagers des cantines et à Audomarose), décide :

- de se prononcer sur les attributions des subventions aux associations reprises ci-dessus, en partie A, pour un montant total de 626 809 €, article 6574 du budget Ville,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs pour les associations percevant plus de 23 000 €,

- d'accorder les subventions exceptionnelles pour un montant de 6 600 €, reprise en partie B, article 6745 du budget Ville.

À l'exception des conseillers municipaux ci-après qui n'ont pas pris part au vote pour les associations dans lesquelles ils exercent la fonction de membre du conseil d'administration :

- Office Municipal de la Culture : Mme NIVERT, Mme LEMAIRE, Mme LECOUSTRE, Mme HETRU, Mme BERNARD, Mme DUWICQUET, Mme BARBIER
- Association Longuenesse Jeunes : M. MOUND, M. MILAMON, Mme HETRU, Mme LECOUSTRE et M. BRUNET
- Club du 3<sup>ème</sup> Age : Mme DEWINTRE
- Comité de Jumelage : M. BRUNET, Mme POUCHAIN, Mme DEWINTRE, Mme LECOUSTRE

- Gymnastique Sportive : Mme HETRU
- Comité de Solidarité Longuenessoise : Mme LEMAIRE, Mme BARBIER
- Association des usagers du Centre Social Intergénération : M. MOUND, Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET, M. BRUNET, Mme LEVRAY
- Association Delta : Mme BERNARD
- Association des Usagers de la cantine : Mme POUCHAIN, M. HAELEWYCK, M. FOULON
- Médailleurs du travail : M. CREQUY
- Amicales Laïques : M. COUPEZ
- Longuenesse Basket Club : Mme MALIDAN
- APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de Saint-Omer) : Mme LEVRAY

### **FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – ANNÉE 2021**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 de 50 000,00 € au CCAS de Longuenesse.

Ce montant s'explique au vu d'un excédent de fonctionnement cumulé important.

La dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 657362.520.

Monsieur le Maire : « Effectivement, il y a un certain excédent qui va diminuer au fil du temps. La cabine frigorifique du camion destinée à la distribution des repas n'est plus fonctionnelle mais il est moins onéreux d'acheter une nouvelle camionnette que de changer le caisson. On sera amené, dans les années futures, à augmenter le budget du CCAS. Monsieur BARRET me signale que, contrairement à une association, les membres du CCAS peuvent voter. »

Madame LEVRAY : « Merci pour cette précision. »

Le conseil municipal à l'unanimité (sauf Mme LECOUSTRE qui n'a pas pris part au vote) adopte la subvention accordée au CCAS de Longuenesse.

### **PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT(E) CHARGÉ(E) DE LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'importance de renforcer le service des bâtiments,

Il est donc nécessaire de créer un poste à temps complet,

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1er juillet 2021 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique (Cadre d'emplois des adjoints techniques) aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe.

Monsieur VANDESTEENE : « Je voudrais savoir quand nous aurons communication de ce recrutement en mairie ? Quels sont les critères pour pouvoir y répondre ? »

Madame DUWICQUET : « A partir du moment où on va la voter, l'offre d'emploi sera publiée par la suite. »

Monsieur le Maire : « La publication est obligatoire. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2021 – ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION DÉCOUVERTE PÊCHE ET PROTECTION DES MILIEUX (DPPM) – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, l'association DPPM a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule «Tous au bord de l'eau ». Un partenariat avec le centre social inter-génération sera développé.

L'objectif de l'action est de permettre aux familles de consolider leurs liens et aux jeunes décrocheurs du quartier prioritaire, qui ne participent pas aux activités proposées par le centre social, de bénéficier de ce projet et éventuellement d'adhérer au centre social.

L'action concernerait environ 50 bénéficiaires et cible les jeunes décrocheurs de 12 à 25 ans ainsi que les familles.

Le coût prévisionnel s'élève à 7 935 €.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 800 €. Elle a sollicité le même montant auprès du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

Monsieur BELHOSTE : « J'interviens sur cette question ainsi que globalement pour les questions n° 18 et 19 puisqu'il s'agit de la politique de la ville. Je voudrais préciser notre sentiment par rapport à la politique de la ville, un dossier Monsieur le Maire que vous connaissez bien, puisque vous êtes en quelque sorte missionné sur ce sujet à la CAPSO. Notre sentiment est que cette politique manque d'ouverture et d'horizons nouveaux. Vous faites un espèce de copier coller de ce qui a été proposé l'an dernier. La preuve est que nous sommes dans une répétition de 2020. L'an dernier, j'avais signalé que pour l'action dont Madame BERNARD vient de parler, dans le rapport, on parle au début d'une action intitulée " tous au bord de l'eau " et à la fin du paragraphe cela change de nom et devient " au fil de l'eau ". J'ai fait cette même remarque il y a un an. Désolé, mais je relis tous les dossiers et j'ai été étonné de voir qu'à nouveau il y avait la même erreur, l'action change d'intitulé. Concernant la politique de la ville, nous n'avons pas de bilan de ces actions qui sont reprises dans cette question et dans les suivantes. Je pense que pour faire bouger la ville, il y a sans doute des choses proposées ici bénéfiques pour quelques uns et j'ajouterai qu'il faut l'espérer au vu des sommes engagées mais Longuenesse doit se réinventer des actions qui font sortir les jeunes de leur quartier. Il ne faut pas pratiquer l'entre soi. Il faut donner aux jeunes les moyens de se rendre utiles, c'est très important, de proposer aux jeunes des actions, peut être, c'est une idée, pour la ville, ponctuellement des travaux de peintre, travailler pour les espaces verts par exemple en échange pourquoi pas d'une compensation, des chèques cadeaux pour l'Audomarois, ce serait une pierre deux coups, ou l'aide au permis, j'en ai déjà parlé c'est un autre exemple. Je pense que la politique de la ville, même s'il y a des choses intéressantes, doit évoluer, doit se projeter. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons tous besoin de se projeter. La politique de la ville n'est pas là pour ghettoïser les actions, les jeunes ont un besoin urgent d'horizon. Il faut leur donner le sentiment d'exister, d'être utiles surtout. C'est le rôle de la ville de leur mettre le pied à l'étrier et voir ailleurs, leur donner envie de sortir de leur quartier. »

Madame BERNARD : « Si je peux me permettre, devant les yeux, j'ai la documentation sur l'association. Quand vous regardez le projet politique de la ville, " au fil de l'eau " a concerné 734 personnes. Des challenges ont été établis entre eux. Des personnes sont allées en formation suite à cet événement. Il y a eu des changements de région. Je pense que ce n'est pas si anodin que cela. Cette action touche beaucoup plus de monde que je ne pensais. Par exemple, au niveau des jeunes collégiens, il y a eu 373 collégiens impliqués ce qui me semble conséquent. Votre réflexion mérite d'y penser mais je pense que l'action peut bonifier. Au fur et à mesure, cela s'écarte beaucoup plus. Des sorties mer n'existaient pas. Un travail a été engagé sur les cours d'eau, un travail

de géographie et je pense que c'est un plus pour certains jeunes avec des formations à la clé. Je peux vous indiquer les coordonnées du document si vous êtes intéressé. »

Monsieur BELHOSTE : « Finalement, c'est " tous au bord de l'eau " ou " au fil de l'eau " ? »

Madame BERNARD : « Il y a une ligne " au fil de l'eau " et une ligne " au bord de l'eau ". Pour moi, cela se passera toujours au bord de l'eau mais " au fil de l'eau " si c'est une rivière. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est très très bien et nous, nous avons envie qu'il y ait encore plus. »

Madame BERNARD : « Ce document, s'il vous intéresse, je veux bien vous le transmettre. »

Monsieur BELHOSTE : « Merci. »

Monsieur le Maire : « C'est une action portée par le Centre Social Inter-génération. »

Madame BERNARD : « Les participants sont très convaincus et le nombre de personnes que je vous ai indiqué pourrait, peut être, être majoré avec plus d'informations. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 800 € pour l'association pour l'action « Tous au bord de l'eau »,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

## **POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a été signé le 28 mai 2015 par l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, les villes de Saint-Omer, Longuenesse et Arques, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que les bailleurs sociaux concernés par les quartiers prioritaires.

Avec la création au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, il s'est étendu avec l'intégration du quartier politique de la ville d'Aire sur La Lys.

Madame BERNARD : « Je trouve que c'est quelque chose de très conséquent car j'ai participé aux réunions pour lesquelles les associations sollicitaient des subventions et j'ai trouvé très intéressant la participation d'Aire-sur-la-Lys. »

Ce contrat affiche les enjeux et objectifs pour les quartiers prioritaires de notre territoire.

La Ville de LONGUENESSE a, concernant la programmation 2021, déposé un dossier intégrant l'enjeu « Favoriser l'égalité des chances par la réussite éducative, la santé et l'emploi » et un autre visant à favoriser la convivialité, le vivre ensemble, la lutte contre l'isolement.

### **Dossier n° 1 : Accompagnement à la scolarité**

L'objectif de cette action est d'offrir un espace d'accueil, de travail et d'épanouissement aux enfants après l'école, d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s), et de poursuivre les relations entre les différents partenaires qui contribuent à l'éducation des enfants sur le territoire.

Cette action est une reconduction. Elle consiste en un accueil périscolaire de 16 heures à 18 heures à la Maison de Quartier Salamandre. En 2020, ce sont, en moyenne, une dizaine d'enfants qui ont participé à l'action.

Le coût de l'action est de 26 980 € dont 4 400 € d'achats et de prestations, frais d'assurance 80 € et 22 500 € frais de personnel.

Une subvention de 4 500 € est sollicitée dans le cadre du Contrat de Ville 2021.

Une subvention de 4 500 € est sollicitée à la CAF dans le cadre de l'appel à projet CLAS 2020-2021 (la CAF a accordé 2 cycles pour l'année 2020/2021)

### **Dossier n° 2 : « Sa'Laponie et Sala Samba »**

Ce projet a pour objectif de favoriser le lien social en développant des actions hors les murs.

Le projet Sa'Laponie consiste à organiser une journée festive autour de Noël et à transformer les abords de l'école Louis Blériot en village du père Noël courant novembre-décembre 2021.

Le projet Sala Samba a pour but d'organiser une journée festive sous le thème du Brésil et de permettre aux habitants du quartier de voyager. Des initiations aux danses brésiliennes (Samba copoeira) seront proposées, une animation avec le collectif Animation Brésil et différents stands seront proposés courant mai 2021.

Les partenaires de cette action sont la maison de quartier Salamandre, l'association « la Mélodie des Aviateurs » et la Ville.

Le budget total de l'opération est de 14 210 € avec 10 700 € d'achats et prestations de service et 3 300 € de charges de personnel, 210 € frais de communication-téléphone.

L'action serait financée à hauteur de 4 000 € par le CGET et 10 210 € par la Ville.

### **Dossier n° 3 : « Salamandre tous ensemble »**

Ce projet a pour objectif de favoriser la mixité sociale, le bien vivre ensemble, recréer le lien social au sein du quartier, lutter contre les dégradations de l'espace public, permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier.

Le projet porte sur deux axes :

- sportif ensemble : proposer aux jeunes du quartier une animation sportive sur un après-midi,
- bonjour voisins : permettre aux habitants de se retrouver pour un moment de convivialité un samedi après-midi afin de recréer du lien social.

Ces deux actions se feront une fois par mois – début de l'action septembre 2021.

Le budget total de l'opération est de 7 199 € avec 5 000 € d'achats et prestations de service et 2 199 € de charges de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 3 000 € par le CGET et 4 199 € par la Ville.

Monsieur le Maire : « Petite précision, comme faisait allusion Madame BERNARD par rapport au comité des financeurs, toutes ces actions sont regardées par un comité de financeurs dans lequel sont présents les représentants de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF et tous les financeurs possibles. Avant que les partenaires ne s'engagent dans les différents subventions données, les dossiers sont analysés et il arrive parfois que, par rapport à ce qui est demandé, ils aient moins car ils considèrent que l'action n'entre pas dans le champ de la politique de la ville, ce qui n'est pas le cas des subventions proposées par la ville de Longuenesse. »

Madame BERNARD : « D'ailleurs, c'est très enrichissant de participer à ce temps fort et j'ai été très surprise que toutes les communes échangent et c'est très positif. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers portés directement par la ville dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville et à solliciter les financements correspondants, ainsi que de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire.

**POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2021 – APPEL À PROJET  
« NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2021 » - ACTION PORTÉE PAR LE CENTRE SOCIAL INTER-  
GÉNÉRATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, le Centre Social Inter-génération a déposé une action avec un cofinancement de la part de la commune.

Il s'agit de l'opération nos quartiers d'été.

Cette opération a pour vocation de permettre aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations récréatives, festives, ludiques et éducatives. Celles-ci sont construites en partenariat avec la région, la commune, le centre social, les associations et les bailleurs sociaux.

La thématique 2021 est « Notre Bio Quartier » (citoyenneté, nature, environnement).

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses : 26 100 € dont 8 500 € de rémunérations d'intermédiaires, 3 000 € d'achats, 4 000 € de frais de location, 300 € assurances et documentations, 300 € de publicité et publication, 8 000 € pour la mise à disposition gratuite de biens et prestations et 2 000 € en personnel bénévole.

recettes : 26 100 € dont 7 500 € Région, 6 000 € commune, 2 000 € bailleurs (Pas-de-Calais Habitat, Flandre Opale Habitat), 600 € actions auto-financement, 8 000 € prestations en nature et 2 000 € bénévolat.

Le conseil municipal, à l'exception des membres du conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET, M. BRUNET, M. MOUND et Mme LEVRAY), à l'unanimité, décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 6 000 € pour le Centre Social au titre du dispositif nos quartiers d'été,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

**PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – COLONIE PRE – SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION CAF**

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pilote le dispositif P.R.E. (Projet de Réussite Éducative). La possibilité d'un transfert de cette action à la Communauté d'agglomération, du Pays de SAINT-OMER (CAPSO) à compter du 1er juillet 2021 sera soumise très prochainement au conseil d'administration du CCAS.

Toutefois, dans le cadre de son action, le P.R.E. souhaite organiser comme l'an passé un accueil de loisirs avec hébergement durant les vacances d'automne 2021 (**date et lieu à définir**) pour les enfants issus de sa zone géographique (Saint-Omer, Arques, Longuenesse).

Le CCAS a confié en 2020 l'organisation de cet accueil de loisirs avec hébergement au service jeunesse de la Ville contre remboursement du reste à charge de la Ville.

Un tel mécanisme peut tout à fait être mis en place avec la CAPSO.

Pour cette action, il est possible de signer une convention avec la CAF qui permettra d'obtenir une aide financière.

Il s'agit d'un contrat qui engage la ville pour une année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – OUVERTURE D'UNE COLONIE – PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale pilote le dispositif P.R.E. (Projet de Réussite Éducative).

La possibilité d'un transfert de cette action à la Communauté d'agglomération, du Pays de Saint-Omer (CAPSO) à compter du 1er juillet 2021 sera soumise très prochainement au conseil d'administration du CCAS.

Toutefois, dans le cadre de son action, le P.R.E. souhaite organiser comme l'an passé un accueil de loisirs avec hébergement durant les vacances d'automne 2021 (**date et lieu à définir**) pour les enfants issus de sa zone géographique (Saint-Omer, Arques, Longuenesse).

Le CCAS a confié en 2020 l'organisation de cet accueil de loisirs avec hébergement au service jeunesse de la Ville contre remboursement du reste à charge de la Ville.

Un tel mécanisme peut tout à fait être mis en place avec la CAPSO, laquelle ne dispose pas d'un service animation jeunesse.

Afin de conserver cette possibilité, il importe de prévoir dès à présent les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'encadrement prévisionnel sera assuré par d'un directeur diplômée BPJEPS ou BAFD **avec 3 ans d'expérience**, de cinq animateurs BAFA. Le taux d'encadrement respectera les directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale mais également de la spécificité des enfants accueillis.

Les familles auront donc des frais d'inscriptions à régler auprès de la ville de Longuenesse.

La tarification proposée est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	FRAIS INSCRIPTION POUR UN ENFANT	AIDE FINANCIERE DROIT COMMUN (1) OU AIDE PRE (2)	RESTE A CHARGE DE LA FAMILLE
0 à 617	100,00 €	80,00 €	20,00 €
618 à 800	100,00 €	50,00 €	50,00 €
801 à 1000	100,00 €	27,00 €	73,00 €
SUPERIEUR A 1000	100,00 €		100,00 €

(1) chèques colonies, aide département, ...

(2) l'aide PRE n'interviendra que si la famille ne peut prétendre à une aide de droit commun

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'ouverture de cette colonie aux vacances d'automne pour une durée 7 jours ainsi que la tarification.

## PROJET EN LIEN AVEC LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIAL INTER-GÉNÉRATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre Social Inter-génération a déposé un dossier « la prévention de la délinquance » dans le but, principalement d'améliorer la tranquillité au cœur du quartier politique de la Ville.

Le projet intitulé « Revalorisons nos quartiers » a pour objectif de mettre en place des actions de sensibilisation au sein des quartiers ayant pour but d'identifier des jeunes et de prévenir les conduites à risque, de proposer une offre de services à destination des jeunes, permettre d'éviter les comportements déviants.

Cette action devrait pouvoir toucher environ une trentaine de jeunes de 12 à 25 ans, mineurs victimes de violence. Cette action est ouverte à tous les longuenessois mais cible en priorité les jeunes issus du quartier politique de la ville.

Son coût s'élevant à 26 240 €, est demandée une subvention de 13 000 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, 3 000 € à la CAPSO, 10 000 € à la Ville de Longuenesse, 240 € émanant de la vente de produits et prestations.

Madame LEVRAY : « Quand cette action nous a été présentée au conseil municipal du 10 juillet 2020, il avait été proposé par Monsieur HAZARD de créer un groupe de pilotage auquel nous serions associés. Ce groupe de pilotage n'a pas encore été constitué. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est à ce jour ? »

Monsieur le Maire : « On ne va pas parler des absents, Monsieur HAZARD était en charge de ce dossier. »

Madame LEVRAY : « Cela avait été acté en conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Oui, on est d'accord. »

Madame LEVRAY : « Peu importe la personne qui prend le relais sur ce dossier. Est-ce que ce groupe de pilotage existe car apparemment depuis juillet 2020, nous n'avons aucune nouvelle ? »

Monsieur le Maire : « Suite au départ de Monsieur HAZARD, nous solliciterons un collègue afin de piloter cette action et la mettre en place au plus vite. »

Le conseil municipal à l'unanimité, à l'exception des membres du conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET, M. BRUNET, M. MOUND et Mme LEVRAY) décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour le Centre Social Inter-générationnel,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

#### **URBANISME – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

#### **Acquisitions :**

Les parcelles cadastrées AB 366 et AB 368 (anciennement AB 344 et AB 10), située rue Ampère d'une contenance de 30a19ca et 01a15ca, propriété du Comité Départemental du Pas-de-Calais APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) dit la Vie Active a été achetée par la Ville de Longuenesse pour 1 € (délibération n° 2016-55 du 16 juin 2016).

Les frais d'actes d'un montant de 661,08 € suite à l'acquisition en 2019 d'un terrain, situé rue des Frères Camus, cadastré AI 259, AI 261, AI 263 et AI 268 d'une contenance totale de 45a pour 4 500 € (délibération n°2018-37 du 10 avril 2018).

#### **Cessions :**

Néant.

Monsieur le Maire : « Je vous avouerais que lorsque j'ai préparé le conseil j'ai été un peu surpris par cette délibération qui date de 2016 mais le dossier n'étant pas totalement, à ce que j'en ai compris, arrêté, nous devons aujourd'hui approuver le bilan. »

En application de la réglementation susvisée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan tel qu'indiqué ci-dessus des acquisitions et cessions immobilières pour 2020.

## **URBANISME – RUE DES SAPINS – CESSION DES PARCELLES AY 773 ET 789**

À l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte notarié qui en découle, entendu que les frais d'actes et autres frais annexes éventuels découlant de cette cession seront à la charge des acquéreurs.

## **URBANISME – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT SECTEUR DE LA MALASSISE ET CHEMIN DU FONDS CAILLOUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CAPSO, actuellement propriétaire des parcelles AS 344, AS58, AS 196 et 339, a exprimé sa volonté d'acquérir, pour l'euro symbolique, une bande de terrain d'environ 214m<sup>2</sup>.

Ce terrain, actuellement considéré comme délaissé, correspond à l'ancien chemin du Fonds Cailloux. Celui-ci commençait au cimetière des Bruyères et s'étendait jusqu'au parking du Collège de la Malassise à son origine.

Cette vente de parcelle permettrait d'installer un centre de rééducation et d'enseignement au sein des filières STAPS de l'Université du Littoral.

Ce terrain relevant du domaine public communal, il conviendrait dans un premier temps de procéder à sa désaffectation et dans un second temps prononcer son déclassement.

Conformément aux dispositions reprise dans le code de la voirie routière et notamment à l'article L.141-3, les délibérations concernant le déclassement ou le classement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour finalité de porter atteinte aux fonctions de desserte ou circulation assurée par la voie, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Monsieur le Maire : « J'ai demandé des informations complémentaires, Monsieur BARRET, sur ce centre de rééducation et d'enseignement au sein des filières STAPS. »

Monsieur BARRET : « Nous n'avons pas forcément énormément d'informations mais c'est la CAPSO qui nous a sollicités. C'est un projet encadré par la CAPSO orienté sur une activité de kinésithérapie principalement liée au sport. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. »

Madame LEVRAY : « Apparemment, pas seulement. Dans la délibération prise à la CAPSO le mardi 9 mars, nous avons eu l'information d'une mini-crèche et de studios qui accueilleraient des intervenants et des stagiaires. En revanche, il n'y a pas, comme il est dit dans la délibération de fonction d'enseignement au sein de la filière STAPS de l'université du littoral. En fait, c'est le kiné qui intervient au sein de l'université mais qui n'enseignera pas sur ce lieu en particulier. »

Monsieur le Maire : « Le kiné des sports est Monsieur CARON. Sa compagne ou son épouse a créé une mini-crèche et il interviendra au sein de la filière STAPS. Pour que le projet voit le jour, la CAPSO nous demande de céder 214 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique qui longe la propriété de la CAPSO. »

Madame LEVRAY : « J'aurais une petite question concernant ce terrain. Je suis surprise que la parcelle de construction appartienne à la CAPSO, nous ne devons céder que la bordure de terrain. Donc, ce terrain appartient déjà à la CAPSO. J'avais posé la question en commission parce que l'achat va se faire en deux temps dans le cadre de l'aide à l'installation. C'est une excellente chose que l'on puisse permettre à ce propriétaire d'acheter le terrain en deux fois. Malheureusement, si son projet ne pouvait pas être mené à bien, la deuxième parcelle qu'il n'aurait pas achetée se trouverait complètement enclavée. »

Monsieur le Maire : « Madame LEVRAY, pourquoi reposez-vous des questions que vous avez posées au Président de la CAPSO ? »

Madame LEVRAY : « Parce que nous sommes ici à Longuenesse et que ce projet concerne les élus longuenessois. »

Monsieur le Maire : « Le Président de la CAPSO vous a répondu. »

Madame LEVRAY : « Oui, il faisait comme cela d'habitude, seulement, moi cela m'inquiète. Je peux poser la question ici. »

Monsieur le Maire : « Dites à Monsieur le Président de la CAPSO que vous vous inquiétez de sa gestion. »

Madame LEVRAY : « Pas du tout. Ce n'est pas le sens de ma question. »

Monsieur le Maire : « On nous demande de céder 214 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique, cela s'arrête là, après c'est un terrain et un projet CAPSO. Vous lui avez posé la question. »

Madame LEVRAY : « C'est un projet privé Monsieur le Maire, ce n'est pas un projet CAPSO. »

Monsieur le Maire : « C'est un projet privé, vous lui avez posé la question lors d'une réunion et il vous a répondu. »

Madame LEVRAY : « Si vous le permettez, je pense que je peux aussi alerter les élus longuenessois de ce qui pourrait arriver à cette parcelle de terrain si malheureusement, comme je le dis bien et je souhaite de tout cœur que ce projet soit mené à son terme. »

Monsieur le Maire : « A ce moment là, précisez bien, qu'en tant que déléguée communautaire, vous avez posé la question au Président, qu'il vous a apporté cette réponse et que, peut être, cette réponse vous inquiète. Mais, que vient faire la municipalité de Longuenesse à part céder 214 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique. »

Madame LEVRAY : « Je me permets en tant que déléguée à la CAPSO de préciser que c'est moi qui vous ai apporté les éléments de réponse par rapport au projet tel qu'il a été décrit à la CAPSO. »

Monsieur le Maire : « Je connais cent fois mieux que vous Monsieur CARON qui faisait de la gymnastique à l'AMGA et qui va être le kiné. »

Madame LEVRAY : « Je ne mets pas en cause son projet. Je ne parle pas de Monsieur CARON et je lui souhaite de tout cœur de mener à bien son projet. »

Monsieur le Maire : « Mais la question relève de la CAPSO. Vous l'avez posée au Président. Il vous a répondu. La réponse ne vous convient pas. Reposez lui la question. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas qu'elle ne me convient pas. »

Monsieur le Maire : « C'est quoi alors. »

Madame LEVRAY : « Je me pose la question de savoir ce qu'il adviendrait si une parcelle se trouvait enclavée. Si vous, cela ne vous inquiète pas. Je peux exprimer cette inquiétude. »

Monsieur le Maire : « Si je dois m'inquiéter sur tous les projets que la CAPSO mène, je n'ai pas fini. »

Madame LEVRAY : « Pourtant, c'est quand même votre rôle d'y être attentif. »

Monsieur le Maire : « Oui, d'être le juge de la CAPSO. »

Madame LEVRAY : « Absolument pas. Ne transformez pas une fois de plus mes propos. »

Monsieur le Maire : « Nous apportons notre contribution à un projet privé. »

Madame LEVRAY : « C'est très bien. »

Monsieur le Maire : « Donc, cela s'arrête là. Pas de commentaires superflus. »

Monsieur HERMANT : « Juste pour signaler qu'un terrain n'a pas le droit d'être enclavé. Il a certainement été prévu une servitude sur ce terrain. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, il y a derrière des services compétents à la CAPSO qui gèrent le dossier. »

Madame LEVRAY : « Je ne mets pas en cause les services Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Moi je n'ai pas de doute. Demain, en plus du travail que l'on a, nous allons regarder de près tous les projets qui sont menés. À ce moment là, il faut que je m'intéresse à la construction de la gendarmerie et de la caserne des pompiers ? »

Madame LEVRAY : « Bien sûr. »

Monsieur le Maire : « Les jours prochains, je vais être associé à la réunion sur la construction de la future gendarmerie. Je ne prends que ma petite place, celle de Maire de Longuenesse, à qui on informe qu'il va y avoir une gendarmerie. Pour le reste, je considère que je n'ai pas à m'immiscer sur ce projet. »

Madame LEVRAY : « Cela me fait peur de vous entendre dire, ma petite place de Maire de Longuenesse, qui est quand même la deuxième commune de la CAPSO. »

Monsieur le Maire : « Je voulais dire sur le projet. Ma place je la prends. Est ce que la construction de la caserne des pompiers ou de la gendarmerie est un projet qui directement nous concerne ? Non. Il est sur notre territoire. J'ai posé la question sur la deuxième voie de sortie de la caserne des pompiers, à savoir si ce n'était qu'une voie de sortie et non une entrée et une sortie sur la rocade. Bien sûr que je m'intéresse mais pas au delà de mes compétences et de mes prérogatives. »

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur :

- la désaffectation de la bande de terrain en nature de délaissé de voirie longeant la propriété de la CAPSO, telle que reprise au plan joint (en hachuré),
- le déclassement du domaine public de cette emprise en vue de son intégration dans le domaine privé communal.

### **MOBILITÉ – MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACHAT VÉLO**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la mobilité cyclable est aujourd'hui largement plébiscitée par les habitants, au regard des avantages que celle-ci présente, notamment la capacité à se déplacer sur des distances courtes à moyennes (grâce à l'assistance électrique). Elle répond également à de nombreux enjeux :

- environnementaux car il s'agit d'un mode de déplacement respectueux de l'environnement puisque non polluant,
- de santé publique car il permet la pratique d'une activité physique et n'émet pas de pollution sonore,
- économiques car les utilisateurs du vélo ont une consommation locale généralement plus forte,
- sociaux eu égard par exemple le coût d'acquisition d'un vélo.

Par délibération en date du 9 mars 2021, le conseil communautaire de la CAPSO a validé la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo pour tous les habitants de la CAPSO dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée (50 000 €).

Cette aide de 20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine supérieure est plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 100 € pour un vélo « classique ». Afin de favoriser l'économie et le commerce local et dans une logique de mutualisation des différents outils de développement territorial, la CAPSO a fait le choix d'octroyer cette aide sous forme de chèques HappyKdo.

Par courrier en date du 22 mars 2021, la CAPSO a informé l'ensemble des mairies du territoire de la mise en place de cette aide et des conditions d'attribution. Les communes ont la possibilité également d'octroyer une aide à l'achat communale (qui n'est pas nécessairement conditionnée à celle de la CAPSO).

Au vu des enjeux que représente la mobilité cyclable sur notre territoire, il est proposé de mettre également en place une aide à l'achat vélo pour tous les habitants de Longuenesse.

Pour bénéficier de cette aide, il est proposé d'appliquer les mêmes conditions que celles de la CAPSO, à savoir :

- être résident de la commune,
- sans condition de revenus,
- avoir acquis son vélo auprès d'un professionnel implanté sur le territoire de la CAPSO,
- avoir fait la demande de subvention dans les 2 mois suivant l'achat du vélo,

- limité à un dossier par foyer fiscal.

De plus, il est proposé d'octroyer cette aide sous forme de chèque HappyKdo dans la limite de 150 dossiers pour 2021 (dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2021) et d'arrêter le montant de l'aide à 20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine supérieure plafonné à 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou classique (hors BMX).

L'aide pourra être reconductible l'année suivante sous réserve d'un vote du conseil municipal.

Afin de faciliter le parcours administratif de nos concitoyens, la CAPSO se propose d'être centralisateur des demandes d'aide. La CAPSO recevra ainsi l'ensemble des demandes d'aides, vérifiera leur éligibilité et transmettra, le cas échéant, le dossier à la mairie concernée pour vérification, de manière à ce que l'aide communale puisse être octroyée à l'usager (qui pourra venir retirer les chèques HappyKdo directement en mairie).

Madame DELECOURT : « L'une des conditions définies m'inquiète un peu. Il est noté qu'il faut avoir fait la demande de subvention dans les deux mois suivant l'achat du vélo. Or, le potentiel acquéreur du vélo doit faire un bon de commande. Les vélos ne sont pas nécessairement disponibles. Faute de stock annoncé par les vélocistes de l'Audomarois, que fait-on si un bon de commande n'est pas honoré fin décembre 2021 ? »

Monsieur le Maire : « On peut considérer que c'est le bon de commande qui fait foi. »

Madame DUWICQUET : « Avec la facture. »

Madame DELECOURT : « Cette réponse pourrait être intéressante mais c'est un peu dangereux quand même car on peut très bien faire un bon de commande sans acheter réellement le vélo. »

Monsieur le Maire : « Donnez moi la solution. »

Madame DELECOURT : « Justement, je vous la pose. Est-il possible de proroger jusqu'en 2022 ? Prévoyez-vous de reconduire cette aide sur 2022 ? »

Madame MALIDAN : « Juste par rapport à votre question. On ne peut pas rembourser, comme vous disiez, la subvention sur un bon de commande, c'est forcément sur une facture. J'imagine que l'interrogation que vous aviez, c'était en cas de rupture sur des vélos, on ne va peut être pas pouvoir donner cette subvention sur le premier semestre aux longuenessois, ce sera plutôt au deuxième semestre. Effectivement, on risque d'avoir l'aide qui va se décaler plutôt vers la fin de l'année du fait de la pénurie de vélos. Le but est de voir si cela fonctionne. Je pense que l'on sera tous volontaires pour la poursuivre l'année prochaine. Nous avons juste décidé de ne pas l'acter tout de suite. Il n'y aura donc pas de problématique par rapport à la fin de l'année. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais quand même dire que vous êtes optimiste pour pouvoir obtenir le vélo fin d'année. Les vélocistes sont fermes. Certaines catégories de vélos ne seront pas disponibles avant 2022 et c'est bien dommage. »

Madame MALIDAN : « C'est pour cela aussi que l'aide de la commune ne va pas être concentrée que sur les vélos à assistance électrique mais bien sur tout type de vélo pour que toutes les familles puissent en bénéficier et pas seulement les adultes. »

Madame DELECOURT : « On n'avait bien compris que c'était pour tous les vélos. C'est une belle chose. »

Monsieur le Maire : « A préciser qu'il ne s'agit pas d'une réduction sur le prix du vélo mais ce sont des chèques happyKdo à utiliser dans les boutiques qui ont adhéré à cette opération. Il s'agit d'un circuit court afin d'aider les commerçants dans la difficulté que nous connaissons. »

Madame DELECOURT : « Je me permets également de poser une question, toujours concernant les vélos, il y a eu auparavant une aide pour l'achat de vélo à destination des employés municipaux. Est-ce que vous pouvez me confirmer que cette aide est toujours d'actualité ? »

Monsieur BARRET : « Cela doit dater d'il y a longtemps car je n'étais pas encore présent dans la commune. Je sais que l'on a acheté des vélos pour les services municipaux. »

Madame DUWICQUET : « Un vélo qui est utilisé tous les jours. »

Monsieur BARRET : « Mais, je ne crois pas que l'on ait délibéré sur l'achat de vélos. Il s'agissait de l'achat d'un vélo qui peut être utilisé à des fins professionnelles mais ce n'était pas une aide à l'achat de vélo particulier pour les agents. »

Monsieur le Maire : « On vérifiera mais nous n'avons jamais délibéré sur l'aide à l'achat de vélo pour le personnel. »

Madame DELECOURT : « Il me semble que c'était sur la dotation. Nous nous sommes engagés sur une dotation de vélo. »

Monsieur le Maire : « On dotait le personnel de vélo ? On va vérifier si une délibération a été prise. »

Madame LEVRAY : « Je ne sais plus si c'était une délibération. En tout cas, cela avait fait l'objet d'une communication. Pourquoi s'est-on arrêté à une seule dotation ? »

Monsieur le Maire : « Là on parle de deux choses différentes. On parlait dans un premier temps de l'aide pour le personnel et dans un deuxième temps de l'achat de vélos pour le personnel dans le cadre de ses déplacements. »

Madame LEVRAY : « Oui mais c'est parce qu'on est dans les mêmes objectifs qui figurent dans cette délibération. »

Monsieur le Maire : « Demain, faut-il acheter plusieurs vélos pour le personnel qui doit se déplacer ? La question est posée. »

Le conseil municipal à l'unanimité (sauf M. CREQUY qui n'a pas pris part au vote) entérine les dispositions ci-dessus.

### **JEUNESSE – ORGANISATION DE STAGES BAF A – ATTRIBUTION D'AIDE À LA FORMATION BAF A**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réglementation de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) impose aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs des normes strictes d'encadrement.

L'équipe d'animateurs(trices) doit être composée de :

- 50 % au moins de titulaires B.A.F.A.,
- 30 % au maximum de stagiaires B.A.F.A.,
- 20 % au maximum de non diplômés(ées).

Cette formation B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) représente un coût important pour les familles et un facteur limitant pour les jeunes.

Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la Ville de Longuenesse souhaite favoriser l'accès des jeunes longuenessois à cette formation :

- en organisant des stages de formation B.A.F.A sur son territoire pour plus de proximité,
- en apportant une aide financière pour l'inscription à un stage de formation organisé par la Ville, à hauteur de 25 % du coût global de la formation et ce sans condition de ressources.

L'organisation d'un premier stage est prévu aux vacances de printemps 2021 :

- un stage de formation de base B.A.F.A (stage de formation générale) en demi- pension, encadré par la Fédération des Foyers Ruraux (organisme de formation)
- une aide financière de 75 euros (25% de 300 euros, coût global par stagiaire) accordée à chaque stagiaire longuenessois, de 17 à 25 ans inclus, sans condition de ressources.

Le nombre maximum sera de 19 stagiaires longuenessois ou extérieurs.

Une convention sera établie avec l'organisme de formation, arrêtant le coût de formation par stagiaire ainsi que les modalités d'organisation du stage.

La ville facturera à l'organisme de formation la somme de 50 euros par stagiaire en contrepartie des frais annexes (location et nettoyage des locaux, frais de restauration, photocopies, gestion des dossiers d'inscription...).

Monsieur BELHOSTE : « J'ai deux choses à dire. La première, nous souhaitons ici féliciter Monsieur FOULON qui a pris à bras le corps ce dossier en proposant l'organisation et l'aide financière pour les jeunes à partir de 17 ans, je pense, afin qu'ils puissent passer leur BAFA et ainsi pouvoir encadrer et animer des groupes de jeunes. C'est une belle initiative et une belle action pour rendre, comme je le disais tout à l'heure, les jeunes actifs, utiles et leur ouvrir d'autres horizons, pour cela bravo. Deuxième chose, c'est une question, vous disiez que le nombre maximum sera de 19 stagiaires. S'il y en a plus, comment ferez-vous pour arbitrer, selon l'ordre d'inscription ? Les premiers arrivés, les premiers servis ? »

Monsieur FOULON : « En fin de compte, Monsieur BELHOSTE, nous avons déjà voulu maîtriser la dépense car on ne savait pas si les 19 stagiaires allaient être des longuenessois au quel cas cela aurait fait 19 x 75 €. Mais, on se doutait bien que le nombre serait inférieur. Le minimum s'élève à 12 stagiaires, après ils peuvent aller jusque 19. En revanche, au delà, ils doivent mettre un formateur en plus. Tous les stages en ce moment sont annulés ou reportés sur les mêmes périodes, donc les organismes de formation rencontrent des problèmes pour trouver leurs formateurs qui sont bénévoles. Pour la qualité du stage, on ne voulait pas organiser des stages composés de 40 personnes comme on peut parfois le voir. Comme en classe, on préfère une classe à 19 plutôt qu'à 30. »

Monsieur BELHOSTE : « Il reste à communiquer et à former efficacement les citoyens pour que les jeunes soient au courant. »

Monsieur FOULON : « C'est fait Monsieur BELHOSTE. La communication a été faite un peu partout. Je suis étonné que vous ne l'avez pas vu. »

Monsieur BELHOSTE : « Je ne pense pas. »

Monsieur FOULON : « Il nous reste à ré-informer car le stage initialement prévu du 17 au 24 avril avec tous ces problèmes de changement de vacances. Le dernier texte du Gouvernement autorisait les formations BAFA et BAFD en distanciel ou en présentiel avec dérogation. L'organisme de formation a fait la demande et ils ont su jeudi dernier et nous vendredi matin que toutes les dérogations avaient été refusées. Donc, nous avons prévenu tous les stagiaires. 18 sont déjà inscrits qui sont tous disponibles sur le report qui risque de se faire fin juin. On devrait avoir la réponse du formateur demain afin de savoir si elle aura lieu du 25 juin au 2 juillet ou du 2 au 9 juillet. »

Monsieur le Maire : « A combien reviendrait un stage pour un longuenessois ? »

Monsieur FOULON : « Le coût du stage s'élève à 300 € au départ. Le Département verse une aide exceptionnelle de 150 € jusque fin juin. C'est la raison pour laquelle nous voulions le faire rapidement. Cette aide sera peut être reconduite car les stages sont annulés au fur et à mesure et donc repoussés. 150 € d'aide exceptionnelle sans conditions de ressources pour tous les stagiaires. Pour un extérieur à la ville de Longuenesse, 300 € - 150 € ce qui reviendra au stagiaire extérieur à 150 €. Pour un longuenessois, la ville mettrait en plus 75 € ce qui lui reviendra à 75 € moins encore l'aide éventuelle du CCAS qui a été votée le 6 avril et qui viendra en déduction mais ce sera sous conditions de ressources pour les quotients familiaux de 0 à 810. »

Monsieur le Maire : « Pour un longuenessois, le stage coûtera maximum 75 €. »

Monsieur FOULON : « Exact. Le coût normal d'un stage est de 400 €. »

Monsieur BELHOSTE : « Le seul risque cette année avec le report de date est que les jeunes, qui feront ce stage, ne seront peut être pas prêts pour les festivités de cet été. »

Monsieur FOULON : « Justement, c'est étonnant que vous ne posiez pas la question. On ne voulait pas mettre d'obligation au niveau des stagiaires ni au niveau de la ville. On ne voulait pas, parce qu'il y a cette aide, qu'ils viennent travailler en contrepartie sur les centres aérés de la ville. D'une part, il faut qu'ils soient libres et d'autre part, nous ne sommes pas sûrs de recruter tout le monde. »

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur le principe de l'organisation de stages BAFA, entérine l'attribution d'une aide, comme exposé ci-dessus pour 2021 et les années suivantes, et autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

## **FINANCES – CAMP DE VACANCES DES BRUYÈRES – PARTICIPATION COMMUNALE**

### **2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en partenariat notamment avec les Villes de Saint-Omer, Salperwick et Wizernes et conformément à la délibération n° 22 du 8 juin 1989, la Ville de Longuenesse octroie, chaque année, une participation au camp des Bruyères afin que les enfants longuenessois puissent fréquenter les accueils de loisirs organisés en Juillet par cette association.

Cette participation est calculée en fonction du nombre d'enfants, nombre de journées et du tarif par enfant et par jour.

Considérant le besoin de trésorerie, l'association souhaite le versement d'une avance sur la participation communale 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer un premier versement pour les frais de fonctionnement du camp de vacances des Bruyères à hauteur de 50 % de la participation 2020 soit 6 165 €,
- de procéder au solde de la participation communale dès réception de l'état des sommes dues,
- de prélever les dépenses à l'article 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes » du Budget Primitif 2021.

## **RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2018-8 du 21 février 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive.

Ce nouveau service du CDG62 fonctionne depuis le 1er mars 2018 dans les locaux mis à disposition par la CAPSO sis quartier Foch à Saint-Omer (anciens locaux du service de médecine préventive communautaire).

La convention arrive à échéance en avril 2021 et le Centre de Gestion du Pas-de-Calais nous propose de la reconduire.

La convention indique les modalités de fonctionnement de ce service ainsi que les conditions financières. La surveillance médicale des agents s'exercera lors du recrutement par une visite d'embauche, ensuite par un examen médical périodique fixé au minimum tous les 2 ans. Le droit d'entrée pour bénéficier de ce service est fixé à 20 € par agent (uniquement la première année) et une cotisation annuelle de 100 € sera facturée par agent.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.



## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame LEVRAY : « Merci Monsieur le Maire. Nous avons déposé 3 questions diverses. La première : Depuis notre dernier conseil du 13 mars, les conditions sanitaires ont malheureusement encore évoluées. Pouvez-vous nous faire un point sur les actions mises en place sur la commune ? J'avais proposé une première question sur les aides à la population dites « vaccinables », nous avons eu la réponse puisque la CAPSO a mis en place un document qui a normalement été distribué toutes boîtes. Donc, la question devient caduque puisque c'est fait. Quelles sont les autres aides qui ont été mises en place dans la commune ? Les écoles sont fermées pour les vacances, y a-t-il une désinfection des locaux rendue nécessaire par la présence du virus dans les écoles avant les vacances ? Quant à la cantine, peut-elle toujours continuer à fonctionner de la même manière c'est à dire avec un transport collectif et un seul lieu de restauration ? »

Monsieur le Maire : « Je pensais que l'on avait déjà répondu à ces questions. »

Madame LEVRAY : « Oui mais comme je vous le disais, cela a encore évolué depuis la dernière fois. Donc, il y a une adaptation nécessaire à chaque instant. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que l'on fait. Comment pourrait-on faire autrement face à une telle situation. Effectivement, on s'adapte au jour le jour. Depuis le début de cette pandémie, les élus et les services se sont montrés réactifs et rendus disponibles afin de rester en contact et pouvoir répondre aux questions et à la situation des habitants, je pense également aux responsables des écoles et des associations, tout ce travail dans l'ombre qui n'est peut être pas remarqué. Combien de fois Sophie DAVID a été en contact avec les associations sportives, combien de temps Nathalie a pu passer avec les chefs d'établissement et les écoles pour rester en contact. Nous avons été élu le 23 mai 2020 et le 24 mai, il a été décidé de rouvrir les écoles avec l'aide des enseignants qui ont beaucoup contribué à la ré-ouverture de ces écoles. Il était plus facile de les laisser fermer pour nous. Donc, nous avons ré-ouvert et nous avons apporté les informations, le matériel, la logistique nécessaire afin de respecter la réglementation en vigueur. Depuis le début de cette pandémie, nous sommes confrontés à l'absence de personnel ou parce qu'ils sont cas contact, tous les jours arrive une nouvelle situation qu'il faut prendre en compte et pour laquelle nous apportons des réponses. Nous avons apporté des informations, du matériel, de la logistique et je ne vais pas revenir sur la distribution du gel hydroalcoolique, des masques dans les écoles, des masques dans chaque foyer de Longuenesse. Quant au nettoyage des locaux, je suis un peu surpris par la question, les locaux sont nettoyés et l'ont été certainement de façon encore plus intensive, je me souviens de la façon dont on avait travaillé avec les clubs de sport sur le nettoyage des vestiaires quand ils pouvaient encore les occuper. Nous avons travaillé conjointement avec les clubs qui avaient accepté de prendre leur part, sachant que nous ne pourrions pas tout apporter. Nous avons fait ce que nous devons faire sur l'implantation des affiches, obligation du port du masque, sur le site de la ville, sur la page facebook ou sur les panneaux lumineux, les informations sur le dépistage et la vaccination, même si cela n'a pas contenté tout le monde. Le personnel du CCAS a très vite transmis un courrier aux personnes de plus de 65 ans. Sur un retour volontaire des personnes, a été éditée une base de données des personnes vulnérables. Le CCAS a téléphoné régulièrement à ces personnes. Les personnes qui n'ont pas fait retour de ce document, on ne pouvait pas les connaître. C'est allé jusqu'à faire les courses, je l'ai déjà dit au CCAS, ou prendre rendez-vous pour les personnes sur doctolib. Les agents du CCAS ont fait ce genre de démarches. Ce n'était sans doute pas suffisant en quantité mais ils ont travaillé avec les moyens. J'ai assisté avec mes collègues maires à plusieurs visioconférences organisées par Monsieur le Sous-Préfet, et je me souviens bien que sur la première visioconférence Monsieur le Président de la CAPSO avait proposé de mettre en place à Scénéo un centre de dépistage qui serait peut être devenu un centre de vaccination avec une étude de transport. Monsieur le Président de la CAPSO avait même proposé que l'on étudie un service de transport. Quand on a vu fleurir à travers la France des vaccinodromes très importants dans les différents stades, on s'est demandé pourquoi la proposition du Président de la CAPSO n'a pas été retenue. Ce n'était pas hier. Lors de la dernière visioconférence, il a été acté que, sur proposition des services de la CAPSO, ce flyer serait imprimé pour les 53 communes qui seraient chargées de les distribuer, ce que nous avons fait ce week-end. Nous allons faire le retour à la CAPSO, qui, il faut le souligner malgré tout, va se charger de prendre rendez-vous pour les inscrits des 53 communes de la CAPSO. »

Monsieur BELHOSTE : « Nous savons que la crise est difficile à gérer, cela ne fait aucun doute. Ce n'est facile pour personne. En revanche, il y a une chose qui m'a choqué sur Longuenesse et surpris de nombreuses personnes. Vous avez commandé des masques pour les enfants, ce qui est très bien, à mon avis, il a été sanitaire très maladroit de votre part de les distribuer directement par des membres de votre groupe aux enfants dans les classes. Il aurait été beaucoup plus judicieux et sain de les déposer dans les écoles et les faire distribuer par les enseignants eux mêmes dans leur classe. Il ne faut pas oublier le protocole de l'éducation nationale qui interdit l'introduction de personnes étrangères au personnel interne de l'école exceptés les AESH. Le contexte sanitaire est trop sérieux pour oublier les gestes barrières. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas participé personnellement à la dernière distribution mais je ne jette la pierre certainement pas à mes collègues. La dernière fois, nous les avons donnés dans les classes sans les distribuer main à main aux enfants. Dernièrement, ils peuvent le dire, je leur ai fait la remarque, peut être pas de façon des plus agréables, je le conçois, qu'ils devaient mettre des gants pour distribuer les masques et je pense que mes collègues se sont exécutés. Nous ne sommes pas fous, on ne fait pas n'importe quoi. »

Monsieur BELHOSTE : « Les photos prises par vous mêmes, j'en doute, sur votre page facebook montrent des personnes, je ne vais pas citer les noms, mais où il n'y a pas de gants. »

Monsieur FOULON : « Il s'agissait de la première distribution Monsieur BELHOSTE. Nous sommes allés à l'école Verlaine et nous nous sommes lavés les mains. Je pense que les personnes qui avaient distribué se sont lavés les mains à l'entrée. Nous avons fait le tour des classes et nous sommes restés à l'entrée de la classe et posés les masques sur la table d'entrée. Nous avons expliqué aux enfants qu'on ne les distribuait pas et qu'on les posait là. L'instituteur allait faire la distribution avec la directrice. »

Monsieur BELHOSTE : « Les photos ne correspondent pas à la dernière distribution. »

Monsieur FOULON : « C'était la première distribution. »

Monsieur le Maire : « Je pense que nous avons répondu à toutes les sollicitations. Nous avons apporté comme nous le pouvions notre pierre à l'édifice à cette gestion compliquée. Nous étions dans un esprit communautaire quand le président proposait à l'époque de mettre Scénéo à disposition et de transporter les personnes et ce n'était pas il y a un mois. Je pourrais retrouver la date. Nous n'avons fait que notre devoir et demain nous espérons que cela va s'améliorer mais si nous devons prendre des dispositions qui exigent de la logistique, de la mobilisation, nous le ferons. »

Madame LEVRAY : « La deuxième question concerne l'organisation des réunions de commissions municipales. Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir proposé que l'ensemble de notre groupe puisse participer à chacune des commissions. Nous souhaitons cependant revenir sur le dernier calendrier des réunions. Les 23 et 24 mars dernier, 2 réunions de plus de 3 heures pour chacune des 3 commissions. C'est à la fois indigeste et non constructif. Dans le prochain échéancier, ne pourrait-on pas prévoir que 2 commissions maximum se réunissent simultanément ? D'ailleurs, à ce sujet, nous n'avons toujours pas de calendrier de réunions du deuxième trimestre s'il est établi. »

Monsieur le Maire : « Si vous ne l'avez pas, c'est qu'il n'est pas établi. Je ne ferai pas de commentaires supplémentaires là dessus. Je sais ce que je fais. Je sais quelle énergie mettent les services et les élus, donc je n'ai pas à me justifier là dessus. Pourquoi 3 commissions ? On peut penser que si nous en avons mis 3 c'est pour qu'il y ait moins de réunions ? Non mais moins de concentration de personnes, 2 fois plutôt que 3 fois. C'est un choix des services que j'assume. Nous avons organisé des commissions par pôle. Nathalie, chef de pôle, par exemple, est venue une fois. Sur le temps des réunions, soit c'est trois heures pendant lesquelles nous avons dit des choses intéressantes, soit c'est trois heures où par moment nous avons brassé de l'air et nous avons parlé d'un même sujet pendant un temps inutile. C'est arrivé. Il s'agissait de ne pas multiplier les réunions et ne pas faire déplacer les agents deux fois par exemple. »

Madame LEVRAY : « Au sujet des temps qui courent, peut être organiser des réunions en distanciel pourrait être la solution. C'est adopté dans de nombreux endroits. Vous avez parlé de la réunion qui va avoir lieu demain. J'ai reçu une invitation il y a quelques jours, le 7 avril plus précisément. Sur cette invitation, il est précisé que cela se fera en groupe restreint pour respecter les conditions sanitaires. Pourquoi, dans ce genre de réunion, les conditions sanitaires sont respectées et le groupe est restreint alors que dans les autres commissions, il n'y a pas ces conditions sanitaires précisés. Je ne comprends pas bien la logique. »

Monsieur le Maire : « En commission, il faut au moins que les élus soient présents. Sur la présentation de demain, nous avons limité la réunion à l'adjointe aux finances, à l'adjoint aux travaux, à l'adjoint à l'urbanisme et un représentant de chacun de vos groupes. Nous ferons comme nous avons fait pour la Croix Bleue. Je ferais des petits groupes car j'ai beaucoup de respect pour l'information que je dois donner à mes autres collègues le vendredi, le samedi et même le dimanche. »

Madame LEVRAY : « Nous l'avons fait en visioconférence parce que j'ai beaucoup de respect pour les gens qui travaillent avec moi. Je leur ai fait un compte-rendu de ce qui s'était passé. Je vous rappelle que nous faisons tout ce travail bénévolement. »

Monsieur le Maire : « Personne ne vous a jamais dit le contraire. »

Madame LEVRAY : « La troisième question concerne le Code Général des Collectivités Territoriales dans lequel un certain nombre de textes régissent les droits, les devoirs et les obligations des élus qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. Les élus minoritaires eu égard au respect de la démocratie ont même quelques dispositions supplémentaires qui leur sont consacrées de manière à protéger leur existence. Dernièrement, en réunion de commission, vous avez, Monsieur le Maire, fait part de votre volonté d'établir par écrit ce que vous nous autorisez et ce que vous souhaitez nous interdire dans nos relations avec les services municipaux, notre présence dans les locaux de la mairie, nos interventions en commissions. À ce jour, ce règlement est-il écrit et fera-t-il l'objet d'un avenant au règlement intérieur du conseil municipal ? »

Monsieur le Maire : « Je vous ai écrit à ce sujet et vous m'avez répondu. »

Madame LEVRAY : « Tout à fait parce que vous portez dans ce courrier un certain nombre d'accusations qui sont fausses voire diffamatoires. S'entendre dire en commission, je vous interdis, Madame LEVRAY, de nous faire des propositions, ce n'est pas tolérable. »

Monsieur le Maire : « J'ai dit que je vous interdisais de faire des propositions ? »

Madame LEVRAY : « Oui, nous étions deux, Madame DELECOURT était avec moi. »

Madame DUWICQUET : « Expliquez moi pourquoi vous allez être là demain pour les projets et faire des propositions. Pourquoi en commission, vous êtes présente et vous faites des propositions ? Pourquoi vous intervenez ? Je pense que Monsieur le Maire ne vous dit jamais de vous taire. En revanche, il vous a indiqué qu'il ne vous interdisait pas de faire des propositions mais d'interférer dans les services. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas ce qui a été dit ce soir là. »

Monsieur le Maire : « Comme vous n'avez pas la preuve. »

Madame LEVRAY : « Vous n'avez pas non plus de preuve de ce que vous avancez Monsieur le Maire dans votre courrier. »

Monsieur le Maire : « Tout à l'heure, votre réflexe sur une question a été de dire est-ce que je peux contacter Monsieur FOCKENOY ? Je vous ai répondu, non Madame, vous contacterez Monsieur BARRET. La règle est celle là. Je peux vous dire que mes collègues du groupe majoritaire connaissent aussi le fonctionnement car je leur ai dit également qu'ils n'avaient pas à invectiver ni de commander les services. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai invectivé ni commandé personne. »

Monsieur le Maire : « Je ne parle pas de vous mais de ce que j'ai dit à mes collègues. »

Madame LEVRAY : « C'est pourtant ce que vous dites dans votre courrier. »

Monsieur le Maire : « Je leur ai dit que, s'ils ont un problème ou une proposition, vous voyez Monsieur BARRET. »

Madame LEVRAY : « Vous m'avez dit également que vous alliez écrire un règlement. »

Monsieur le Maire : « Non je n'ai pas dit cela. J'ai dit que je vous rappellerai, je l'ai écrit, je n'ai pas besoin de faire de règlement, car cela ne concerne que vous. »

Madame LEVRAY : « Vous m'attaquez personnellement Monsieur le Maire, ce n'est pas normal. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a qu'à vous que je dois faire des remarques. »

Madame LEVRAY : « Si vous m'attaquez, c'est que vous me reprochez des choses graves. Donc, je voudrais savoir ce que j'ai fait de mal. »

Madame DUWICQUET : « On ne va pas reprendre la commission de la dernière fois. »

Madame LEVRAY : « Je ne veux surtout pas reprendre la commission de la dernière fois, je veux juste savoir ce que j'ai fait de mal. »

Monsieur le Maire : « Quand vous dites, par exemple, que le facebook de la ville est nul. »

Madame LEVRAY : « Pourquoi je ne le dirais pas. J'ai employé un vocabulaire franc, net et la proposition que j'ai faite en regard, était peut être effectivement de recruter un personnel supplémentaire parce que la personne qui est à la communication ne peut pas tout gérer à elle toute seule. Le site facebook est un constat. »

Monsieur le Maire : « C'est la gestion du groupe majoritaire. Je vous l'ai déjà dit. Nous sommes à la tête et nous gérons comme nous l'entendons. Maintenant, vous êtes associée, la preuve en est demain. »

Madame LEVRAY : « Les élus minoritaires ne sont pas des associés, ils sont des élus à part entière. »

Monsieur le Maire : « Demain, vous allez pouvoir donner votre avis sur le projet. »

Madame LEVRAY : « Comme nous l'avons fait le 24 novembre sur le projet de la Croix Bleue et pour autant, depuis le 24 novembre, nous n'avons pas été conviés à quoique ce soit sur l'avancée de ce projet. »

Monsieur le Maire : « Dans le groupe majoritaire, ceux qui ont connaissance de la modification du projet de la Croix Bleue, levez le doigt. Les autres élus sont au même rang que vous. »

Madame DUWICQUET : « Même si les autres élus étaient au courant, je rappelle quand même qu'ils sont dans la majorité. On pourrait les informer avant vous. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas la question du départ. »

Madame DUWICQUET : « Nous le précisons quand même. Chacun doit être aussi à sa place. »

Madame LEVRAY : « Chacun doit être à sa place vous dites. »

Madame DUWICQUET : « Oui, nous sommes la majorité, nous menons et travaillons sur ces projets. Que vous ne soyez pas associés à toutes les concertations, on peut l'entendre et vous pouvez l'entendre. À un moment donné, on vous interpelle, on vous montre les projets, vous avez le droit de dire ce que vous en pensez. Maintenant, de là à être associés à toutes les concertations de travail ou de mise en place des projets, cela ne s'est jamais vu. »

Madame LEVRAY : « Vous êtes en train de dévier le sujet. Le problème réside dans le courrier que j'ai reçu, c'est de m'interdire de venir en mairie. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas écrit cela. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai plus le droit de venir en mairie que pour des formalités usuelles de tout citoyen. »

Monsieur le Maire : « Quand vous allez poser la question dans un service de savoir si c'est suffisant d'être deux pour le fonctionnement du service. »

Madame LEVRAY : « J'ai posé cette question à qui ? »

Monsieur le Maire : « Vous le savez mieux que moi. J'ai le respect du personnel et je ne veux pas les mettre en difficulté. »

Madame LEVRAY : « Moi aussi, j'ai le respect de ce personnel et je ne veux absolument pas les mettre en difficulté. Comme je l'ai dit à la fin de mon courrier, je vous demande de leur dire que je suis à leur disposition pour venir m'excuser si toutefois, ils ont pu se trouver dans une situation inconfortable de part ma présence. »

Monsieur le Maire : « On ne vous demande pas de vous excuser mais on vous demande de rester à votre place. »

Madame LEVRAY : « Mais Monsieur le Maire, vous n'êtes pas à l'école ici. Vous n'avez pas à me dire de rester à ma place. »

Monsieur le Maire : « Comme font mes collègues qui restent à leur place. Je peux vous dire qu'ils le savent. Je ne suis pas un despote pour autant, nous avons convenu ensemble de ce fonctionnement. »

Madame LEVRAY : « N'oubliez pas Monsieur le Maire qu'à l'issue de cette réunion de commission, malheureusement pour vous, la salle Léo Lagrange est très mal insonorisée, et que nous avons assisté à une remise de pendule à l'heure assez violente par rapport à tout le groupe qui était encore dans la salle lorsque nous avons quitté cette salle. C'est grave ce que nous avons entendu. »

Monsieur le Maire : « Vous voyez que vous faites maintenant de l'ingérence. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas de l'ingérence. Je vous dis que cette salle est très mal insonorisée, ce n'est pas de ma faute. Le ton était tellement fort que nous l'entendions de notre voiture. »

Monsieur le Maire : « Cela ne me pose pas de problème. Je ne regrette aucunement ce que je leur ai dit. Quand quelque chose ne fonctionne pas, cela m'arrive de leur dire et je leur ai rappelé que je ne suis pas un despote mais un participatif et l'interlocuteur premier était Monsieur BARRET. La règle est pour tout le monde. Même quand des collègues adjoints ont un projet, ils ont la liberté d'avoir des idées. Je leur ai dit qu'avant de lancer quoique ce soit sur le plan financier, voyez avec Monsieur BARRET qui va adjoindre les services compétents et ensuite la décision sera prise mais vous n'allez pas de vous mêmes prendre des initiatives. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas pris ce genre d'initiatives. »

Monsieur le Maire : « Donc, ne venez pas dire que vous avez entendu ce que j'ai dit aux collègues. Donc, ma façon de faire n'est pas propre à vous. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai rien compris à ce que vous venez de me dire. »

Monsieur le Maire : « Vous venez de me dire que vous avez entendu une remontée de bretelles, soit disant. »

Madame LEVRAY : « C'était pas une petite. »

Monsieur le Maire : « Vous voyez que je ne suis pas fixé contre vous. Demandez leur s'ils se plaignent de ma façon de gérer. »

Madame LEVRAY : « Concernant le prochain conseil municipal, est-ce que vous acceptez toujours que nous puissions dans les mêmes conditions le retransmettre. »

Monsieur le Maire : « Non. Pourquoi me posez vous la question ? Pourquoi aurais-je dit oui aujourd'hui et pas demain ? »

Madame LEVRAY : « Vous n'avez pas dit oui aujourd'hui. C'est nous qui l'avons imposé. »

Monsieur le Maire : « Continuez à l'imposer. Cela ne me pose pas de problème. »

Madame LEVRAY : « Parce que la loi nous le permet. »

Monsieur le Maire : « Mais bien sûr, je connais la loi aussi bien que vous. Filmez tout ce que vous voulez, cela ne me pose pas de problème. J'ai expliqué au début que je n'étais pas contre de filmer mais je ne mettrai pas de moyens financiers dans une retransmission. Vous filmez quand vous voulez et comme vous voulez. »

Madame LEVRAY : « Une dernière chose si vous me le permettez encore. »

Monsieur le Maire : « Il n'y avait que trois questions. »

Madame LEVRAY : « Nous travaillons dans des conditions, ici dans cette salle, absolument difficile pour tout le monde. Nous avons sur notre commune, un hôtel communautaire avec une salle de conseil. Est-ce qu'il serait possible d'organiser nos conseils dans cette salle qui a une capacité suffisante pour accueillir 33 personnes plus les techniciens que nous sommes. »

Madame DUWICQUET : « Qu'est ce qui est compliqué pour vous d'être ici ? »

Madame LEVRAY : « Le son, la distance, la température. »

Monsieur le Maire : « Je peux vous dire qu'il y avait un défaut de ventilation l'autre jour à la CAPSO, nous étions tous gelés. Non, nous n'allons pas toujours faire comme vous l'entendez. »

Madame LEVRAY : « Je ne vous demande pas de faire comme je l'entends. Je vous fais une proposition. »

Monsieur le Maire : « Le conseil municipal aura toujours lieu sur le territoire de Longuenesse. »

Madame LEVRAY : « Il me semble que l'hôtel communautaire est aussi sur le territoire. Dans les conditions sanitaires actuelles, la loi autorise à ce que le conseil municipal puisse se faire ailleurs. »

Monsieur le Maire : « Monsieur le Président nous l'a proposé. Nous n'attendons pas après vous. Le conseil aura toujours lieu soit salle du conseil soit ici. »

Madame DELECOURT : « Tout le monde est gelé. J'estime que nous avons un droit de retrait et tout le monde devrait le faire. »

Madame DUWICQUET : « La prochaine fois, on redemandera du chauffage, s'il n'y a que cela qui vous dérange. »

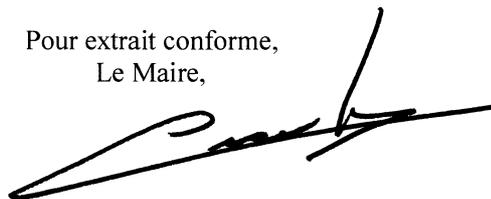
Madame LEVRAY : « Vous savez que s'il y a du chauffage, on ne s'entendra pas. »

Madame DUWICQUET : « Non, c'est la climatisation. Le chauffage ne fait pas de bruit. »

Monsieur le Maire : « Bonne soirée à tout le monde. N'oubliez pas de signer avant de partir. »

La séance est levée à 22 h 30

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 01/06/2021

